

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE DE GESTION AUDITEUR

SONATRACH

ECONOMIE GENERALE

GED

ANNEE 1999/2000

PROGRAMME

- CHAPITRE 1
Introduction a l'étude de la science économique.
- CHAPITRE 2
Les acteurs de la vie économique (les agents économiques)
- CHAPITRE 3
Les facteurs de productions.
- CHAPITRE 4
Les agrégats de la comptabilité national.
- CHAPITRE 5
La monnaie (les fonctions et les formes)/
- CHAPITRE 6
La monnaie (définition, les causes, les formes et les conséquences).
- CHAPITRE 7
La monnaie (les problèmes de l'inflation, solution, la politique monétaire).
- CHAPITRE 8
Le développement et la croissance économique.
- CHAPITRE 9
Le chômage et la politique de l'emploi.
- CHAPITRE 10
Le crédit bancaire et le leasing (crédit bail).
- CHAPITRE 11
La planification algérien.
- CHAPITRE 12
La politique économique algérien .
- CHAPITRE 14
L'industrialisation en Algérie.
- CHAPITRE 15
L'agriculture en Algérie.
- CHAPITRE 16
La balance de paiement
- CHAPITRE 17
Le système bancaire Algérien et le rôle de la banque d'Algérie.

CHAPITRE 18

Relatif au marché des capitaux et les intermédiaires financiers

CHAPITRE 19

Relatif au financement du commerce de l'extérieur.

CHAPITRE 20

Relatif au répartition des revenus.

CHAPITRE 21

Relatif au modèle de l'économie de marché

Chapitre :I INTRODUCTION A L'ETUDE DE LA SCIENCE ECONOMIQUE.

TERMINOLOGIE ET NOTION.

Dans le langage courant, on rencontre le terme "économie", au sens de "faire des économies", "économiser ses forces", "économiser son argent", c'est-à-dire en dépenser le moins possible (des forces ou de l'argent pour parvenir au résultat souhaiter).

Exemple:

Le salarié qui veut faire des économies, fera attention à ce qu'il dépense, il n'achètera que ce qui lui paraît indispensable, et au prix le moins élevé possible, autrement dit, il se donne un objectif; satisfaire tel ou tel besoin, il s'efforcera alors d'atteindre cet objectif en dépensant le moins possible.

OBJECTIF DE LA SCIENCE ECONOMIQUE.

La science économique, c'est d'abord cela; trouver des méthodes pour qu'une dépense quelconque (en énergie ou en argent) soit minimum pour arriver à un résultat maximum. L'économie est la science qui permet d'atteindre un objectif avec le moins d'efforts possible et le maximum de satisfaction. Le but de l'étude de la science économique est aussi d'arriver à fixer l'équilibre entre les besoins et ressources entre production et consommation, etc.

OBJET DE L'ECONOMIE.

Selon la formule d 'ALFRED MARSHALL "économiste américain":

« l'économie examine cette part de l'activité individuelle et sociale qui est essentiellement consacrée à atteindre et à utiliser les conditions matérielles du bien être ».

On peut encore dire que la science économique a pour objet la connaissance des phénomènes économiques, conduite selon la méthode expérimentale, les phénomènes économiques sont des phénomènes qu'on peut observer et qu'on peut souvent mesurer. L'économie par son objet, est proche des sciences de la nature; Elle étudie des phénomènes matériels, la création et l'emploi de bien nécessaire à la satisfaction des besoins humains, elle est également une science humaine qui ne peut se désintéresser de ses propres fruits, elle est une étude de valeur puisqu'elle se propose de déterminer et de prévoir le jeu des phénomènes économiques pour une amélioration des conditions de vie.

La science économique a pour objet l'étude des besoins de l'homme. On distingue plusieurs besoins

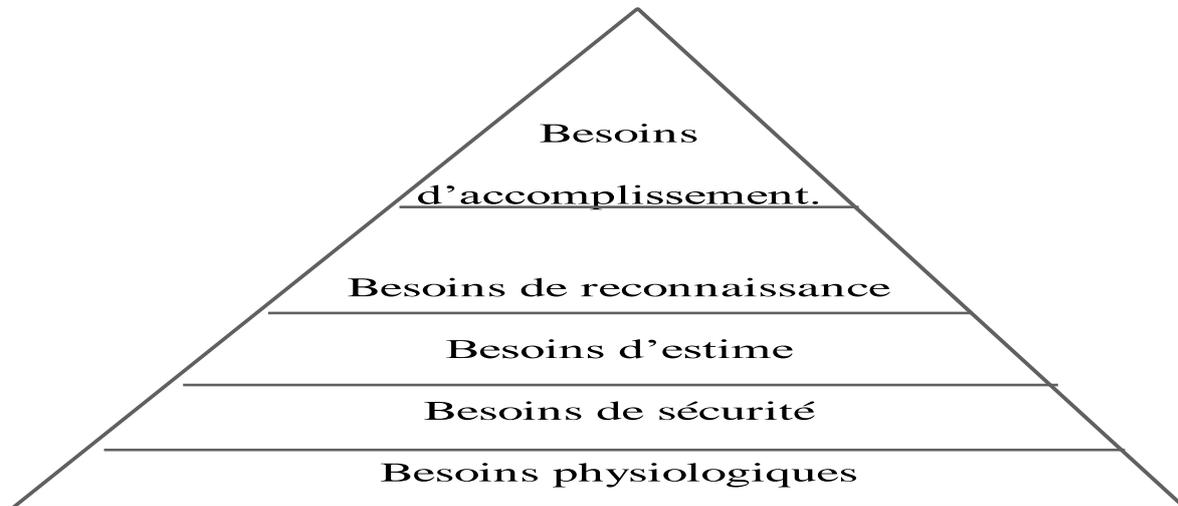
Les besoins de l'homme.

Les besoins primaires.

Pour vivre ou plus simplement pour survivre, l'homme doit satisfaire impérativement certains besoins (le besoin d'oxygène, d'eau, de nourriture, de vêtements et de logement sont de ceux qui permettent la survie de l'espèce humaine et qui détermine les possibilités d'accroissement. De tel besoin, ont dit primaires ou vitaux.).

Les besoins secondaires.

L'homme se caractérise moins par son souci de survivre que par son souci de mieux vivre, et ceci en améliorant la qualité des biens primaires qui lui sont indispensables. Ces biens sont qualifiés de secondaire (vidéothèque, avion, piscine, etc.). L'expérience montre que l'on peut varier à l'infini les besoins de l'homme, dès lors qu'il s'agit de mieux vivre. Quel est celui d'entre nous qui estime avoir satisfait tous ses besoins et ne désir plus rien?



Pyramide de MASLOW hiérarchie des besoins

Les besoins.

L'objet de la science économique concerne aussi les biens. Nous distinguons plusieurs de biens, mais nous retenons en ce qui nous concerne deux (2) sortes de biens:

Biens économiques.

Il existe dans des biens qui ne peuvent être obtenus que moyennant un effort, une activité, parce qu'il n'existent pas en abondance, se sont ces derniers que l'on appelle biens économiques, parce que leur possession, à la satisfaction des besoins primaires, nécessite un effort que l'on ne peut mesurer. Un bien est donc appelé économique dès lors que sa possession exige un coût (en travail ou en argent).

2) Les besoins humaine :

DEFINITION DE LA SCIENCE ECONOMIQUE.

On peut définir la science économique comme l'art d'utiliser au mieux les ressources existantes pour satisfaire les besoins de l'homme.

Ces ressources sont le travail humain, les ressources naturelles mises à la disposition de l'homme et les outils que l'homme a pu mettre au point au fil des années et des siècles. On peut donc compléter notre définition de la science économique comme suite:

C'est l'art d'utiliser au mieux, compte tenu de l'état des techniques et des biens que la nature met à notre disposition. L'effort que la collectivité consent à fournir pour satisfaire ses besoins.

Les économistes disent que l'économie permet d'obtenir les ressources dont dispose la société; cela signifie que ces ressources doivent être mises en œuvre de telle sorte que la satisfaction des besoins soit la plus complète possible.

RELATION ECONOMIE POLITIQUE.

L'économie est profondément liée au politique. Il est évident que le type de système économique influencera beaucoup sur les choix effectués. Pour satisfaire ses besoins chacun a droit à une part des biens économiques dont la collectivité dispose. Qui déterminera les parts?, Qu'elle est leur importance?, Et selon quel critère se fera le partage?, Selon les besoins, selon le travail fourni, ou selon une autre méthode pour affecté à chacun une part déterminée.

Cette relation du politique et de l'économie ne devrait cependant pas compromettre le caractère scientifique de la recherche économique dans la mesure où l'économiste n'a d'autres ambitions que de comprendre la réalité des phénomènes économiques et de proposer des moyens d'atteindre des objectifs dont le choix est laissé à l'homme politique.

L'économiste se doit néanmoins d'avoir toujours une claire conscience des éventuelles implications politiques de ses raisonnements économiques. Une attitude scientifique demande un effort de tous les instants.

Cette attitude est d'autant plus difficile à tenir que la science économique est une science humaine et qu'elle travaille donc sur une matière fort complexe où se mêlent le rationnel et l'irrationnel, en un mot sur une matière partiellement irréductible à l'analyse scientifique.

Aussi bien, la science économique doit-elle avoir conscience de ses limites, cette exigence semble d'autant plus utile à rappeler que l'économiste a volontiers recours à une formulation mathématique complexe.

Cette démarche se révèle sans doute souvent fort profitable, mais elle peut aussi lui faire prendre contact avec le réel humain et n'être plus qu'un jeu inutile.

Chapitre II**LES AGENTS ECONOMIQUES.**

Quel que soit le système économique en place, le problème central que doit résoudre une société est de chercher à satisfaire le mieux possible les besoins économiques de ses membres. Or pour cela il faut produire et la production ainsi réalisée va pouvoir donner naissance à une consommation. On trouve, dans toute économie, un certain nombre de fonctions identiques (production, consommation, épargne, investissement, répartition, etc.) accomplies par les acteurs de la vie économique que sont les individus, les entreprises, l'Etat, etc.

LES DIFFERENTS AGENTS ECONOMIQUES.

Pour comprendre le fonctionnement d'une machine un peu compliquée il est commode de tracer un schéma sur lequel sont représentés les principaux ensembles de pièces. Il en est de même pour la machine économique qui comporte cinq grands ensembles remplissant chacun une fonction différente; il s'agit des ménages, des entreprises, des administrations, des institutions financières et de l'extérieur.

LES MENAGES.

On groupe sous ce titre toutes les personnes dont le rôle est de consommer. Le ménage désigne l'unité de consommation. Au sens économique le ménage désigne tout groupe d'individus composé d'une ou plusieurs personnes vivant sous un même toit et mettant leurs ressources en commun.

Pour satisfaire leurs besoins économiques, les ménages achètent aux entreprises des biens de consommation ou des services. Leurs dépenses sont appelées dépense de consommation, par opposition aux dépenses des entreprises qui s'intitulent coût de production.

Les échanges d'entreprises: Les ménages apportent les facteurs de production qu'ils possèdent (travail, capital financier, terre) et les entreprises, en contrepartie, leur versent des revenus, salaire, intérêt ou profits, loyer, etc.

En régime libéral c'est le marché corrigé par les interventions de l'Etat qui détermine le montant de chaque type de revenu. Le salaire est fixé sur le marché du travail, en fonction de la loi de l'offre et de la demande, mais à l'intérieur de certaines limites légales (salaires minimum garantie).

Le montant des loyers ou des intérêts sont également déterminés sur le marché par la confrontation de l'offre et de la demande.

Classification des ménages: Pour bien distinguer les types de revenus, on classe les ménages par catégories socioprofessionnelles. Il s'agit de classer l'ensemble de la population en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale.

LES ENTREPRISES.

On appelle les entreprises tout groupe d'individus dont le travail concourt à accroître la production. Et on appelle production au sens de la comptabilité nationale. Toute activité dont le résultat aboutira à une vente.

On distingue habituellement dans la production vendue, les biens (du blé, un avion, etc.), les services, qui ne sont pas des biens matériels mais qui permettent aussi de satisfaire un besoin économique (le travail d'un coiffeur ou celui d'un médecin, etc.).

l'entreprise désigne tout groupement d'individus, dont l'activité se traduit par la fourniture de biens ou de services destinés à la vente. Pour pouvoir fonctionner, l'entreprise achète du travail, des machines des bâtiments, loue ou achète des terrains (ou des terres à cultiver dans le cas d'une entreprise agricole.).

L'entreprise utilise des facteurs de production (travail, capital "machine, bâtiment, etc." et les ressources naturelles "eau, ressources minières, fertilité naturelle des terres). Pour les obtenir l'entreprise verse des salaires pour payer le travail, des intérêts à ceux qui ont prêté l'argent, paye un prix au vendeurs ou verse un loyer au loueur d'équipements et de terrains et enfin elle verse le bénéfice aux propriétaires.

Tout cela représente pour l'entreprise, des dépenses appelées coût de production. Mais ces derniers s'ils sont une charge pour l'entreprise, sont des revenus pour les apporteurs de facteurs de production (salariés, propriétaires ou prêteur qui perçoivent des salaires, des bénéfices ou des intérêts.).

Grâce à ces facteurs de production, l'entreprise produit des biens et des services qu'elle vend aux consommateurs sur le marché. Le but de cette vente est de récupérer le montant des coûts de production.

L'entreprise joue donc deux (2) rôle économique essentiel:

Elle est le lieu où s'élabore la production (création de richesse).

Elle distribue des revenus en achetant les facteurs de production nécessaire à son activité économique.

LES ADMINISTRATIONS.

On désigne sous ce nom l'ensemble des groupes d'individus dont le travail sert à fournir des services qui ne sont pas vendus.

Exemple:

l'Etat fournit aux citoyens les services de justice "tribunaux", d'ordre "police", de sécurité "armé", de route, d'hôpitaux, université, école, centrale électrique, centre culturel, etc.

La sécurité sociale et les organismes para-étatique, qui versent des revenus ou qui couvrent certain risque, etc.

Les partis politiques qui fournissent au pays des services dans une démocratie.

Les syndicats, etc.

Les caractéristiques propres aux administrations: Le caractère propre aux administrations, c'est de ne rien vendre; par conséquent elles ne produisent pas. Les travailleurs des administrations sont improductifs au sens de la comptabilité nationale. C'est le cas en particulier des fonctionnaires. Les administrations utilisent cependant du travail et même du capital (machine, bureau, bâtiment, etc.) c'est-à-dire des facteurs de production qu'il faut rémunérer, or, il n'y a pas de vente, on est donc obligé de dévier vers les entreprises une partie du flux monétaire distribué par les entreprises ou les ménages (impôt et cotisation).

Cette opération n'est pas une vente mais il s'agit de contribution à une dépense car les services rendus par les administrations ne sont pas vendus sur un marché, mais leur coût est couvert par les contributions des usagers ou contribuables (ceux qui payent l'impôt).

LES INSTITUTIONS FINANCIERES.

Les flux qui circulent d'un agent à l'autre sont appelés des flux monétaires. Pour alimenter ses flux, il faut une certaine quantité de monnaie. En regroupe, sous le nom d'institutions financières tous les organismes dont le rôle est d'effectuer les opérations financières, c'est-à-dire de faire varier la quantité de monnaie en circulation.

Relations institutions financières, ménages: Les ménages après avoir utilisés une partie de leur argent dans des dépenses de consommation, peuvent épargner ou thésauriser une partie de leur revenu. Il y a épargne lorsque la monnaie non dépensée est déposée auprès d'institutions financières et que son propriétaire renonce provisoirement à l'utiliser pour son propre compte.

Trois (3) parts sont perçues par les ménages:

Une partie est conservée en monnaie (billets ou pièces) et sort du circuit, il s'agit de la thésaurisation.

Une partie est dépensée en achat de bien de consommation et de service, en paiement d'impôts et en cotisation.

Une partie est déposée auprès des institutions financières (dépôt "C.C.P, Bancaire" ou épargne "CNEP", etc.).

Certains ménages peuvent avoir provisoirement besoin de plus de monnaie qu'ils n'en disposent du fait de leurs revenus. Dans ce cas ils peuvent retirer leurs épargnes ou emprunter auprès des institutions financières qui leur prêteront la monnaie que les épargnes leur ont confiés, ou qui créeront de la nouvelle monnaie.

Relations administratives, institutions financières:

Les administrations empruntent de l'argent auprès des institutions financières.

Les administrations prêtent de l'argent par l'intermédiaire de certaines institutions financières.

Relations entreprises, institutions financières:

Les entreprises possèdent une encaisse en grande partie déposée auprès des institutions financières.

Les entreprises collectent l'épargne des ménages par l'intermédiaire des institutions financières.

Les entreprises empruntent aux institutions financières les moyens financiers de l'investissement.

Le rôle des institutions financières:

Les institutions financières jouent deux (2) rôles essentiels:

Elles collectent l'épargne ou les encaisses déposés à vue.

Elles font crédit aux agents qui ont besoin de monnaie.

C'est-à-dire que les institutions financières sont chargées d'un double (2) rôles pour que la machine économique fonctionne normalement:

Alimenter le circuit économique en monnaie.

Assurer l'équilibre entre épargne et investissement.

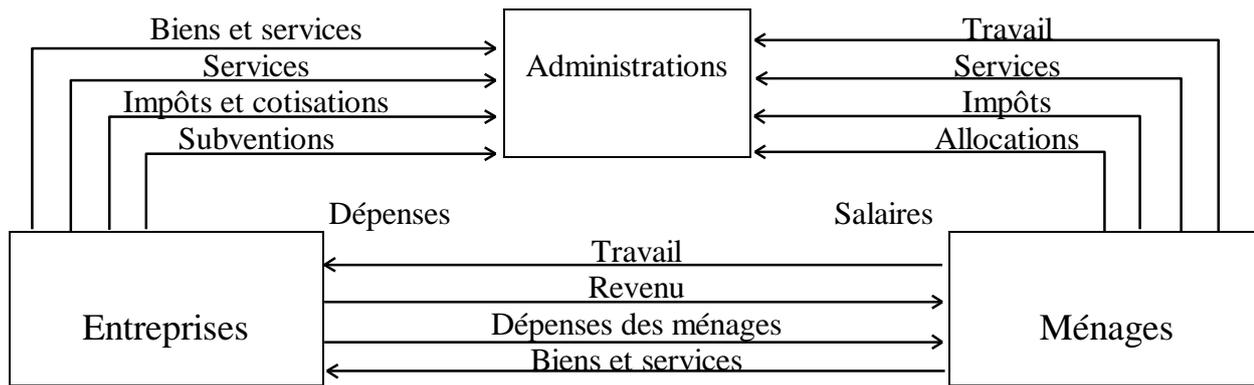


Schéma d'un circuit économique simple

L'EXTERIEUR.

On regroupe sous ce terme tous les agents situés dans un pays étrange et qui ont des relations monétaires avec les agents économiques de l'intérieur. Les principales de ses relations sont:

Les importations qui viennent accroître l'offre de biens sur le marché national.

Les exportations qui ont l'effet inverse; qui vont d'accroître l'offre de biens sur le marché extérieur.

Les opérations qui relèvent aux exportations nécessitent une monnaie appelée devise. L'ensemble des entrées et des sorties des devises d'un pays sont retracées dans un document comptable appelé balance des paiements, dressé généralement chaque année.

Le commerce avec l'étranger est indispensable pour se procurer les biens ou services que le pays ne produit pas lui-même ou qu'il produit insuffisamment par rapport à la demande.

Les agents économiques sont:

Les Etats.

Les institutions financières (FMI, BM, BID, BAD, etc.)

Les entreprises multinationales (IBM, RENAULT, PEUGEOT, etc.)

Les organisations économiques internationales (OCDE "1961", OPEP "1960", GATT "1947", CNUCED "1964", OMC "1996", etc.)

CONCLUSION.

Les agents économiques sont les entreprises (unités de production), les ménages (unités de consommation), les institutions financières (unités de financement), les administrations (unités dites non productives) et l'extérieur (unités d'Import/Export).

Le problème central que doit résoudre une société est de chercher à satisfaire les besoins économiques (besoins de consommation formulés par les ménages et besoins de financement des investissements formulés par les entreprises) grâce à la production des biens et des services réalisée par les entreprises (unités de production).

Cette production est financée, en plus de la part réservée à l'autofinancement, par les institutions financières grâce à l'épargne des agents économiques (ménages, entreprises, etc.)

l'épargne ne sert à rien s'il n'est pas injecté dans l'investissement, ce dernier est utilisé dans les actions de production. Le rôle des institutions financières est de collecter l'épargne et de faciliter et encourager son investissement.

Chapitre III**LES AGREGATS DE LA COMPTABILITE NATIONAL.**

Il est souvent utile de mesurer les flux qui circulent d'un agent à l'autre. Ces flux la comptabilité nationale les appelle des agrégats. On distingue deux (2) principaux agrégats; La production et le revenu national.

LA PRODUCTION.

Elle est l'activité économique socialement organiser constitue à créer les biens et les services s'échangeant habituellement sur le marché ou obtenu à partir des facteurs de production (travail, machine, etc.), s'échangeant sur le marché, la production regroupe l'ensemble des biens et des services destinés à la vente.

La Production Intérieur Brut (PIB).

C'est une production intérieure brute parce qu'on y compte la production de toutes les entreprises installées à l'intérieur du pays, qu'elles soient algériennes ou étrangères. Il peut cependant être utile de savoir quelle est la production proprement algérienne (production nationale).

PIB = Production des entreprises nationales en Algérie + Production des entreprises étrangères en Algérie.

La Production Nationale (PN).

Une partie de la production intérieure brute est réalisée par des entreprises étrangères installées en Algérie et une partie de la production des entreprises Algériennes est obtenue grâce au travail des travailleurs étrangers. A l'inverse, des entreprises Algériennes sont installées à l'étranger (filiales SONATRACH) et des travailleurs Algériens travaillent à l'étranger.

PN = Production des entreprises nationales + Production réalisée par les Algériens à l'étranger.

La Production Nationale Brute (la PNB).

La PNB = La PIB + Revenus reçus en Algérie - Revenus expédiés vers l'étranger par des étrangers.

Le Produit National Brut (le PNB).

Le PNB = la PNB + Traitements des fonctionnaires.

LE REVENU NATIONAL.

C'est l'agrégat qui mesure le total des revenus touchés par les agents économique durant l'année. La production peut être représentée par l'ensemble des flux qui entre dans les entreprises, à l'exception toute fois des prêts ou retraits en provenance des institutions financières. Pour les entreprises la production est une ressource, puisque c'est ainsi qu'elles se procurent les sommes nécessaires au paiement de leurs coûts de production. Ces derniers représentent des emplois pour les entreprises.

Les types d'emploi l'entreprise

Une partie des dépenses de l'entreprise sert simplement à reconstituer le capital utilisé dans les opérations de production (amortissement). Une autre partie sert à payer les impôts et cotisations. Une dernière partie que les ménages reçoivent à titre de revenus est considérée comme la plus importante, elle est versée sous forme de:

Salaires pour les travailleurs.

Intérêts et profits pour les capitalistes.

Mais ces revenus de facteurs ne sont pas les seuls qui sont perçus par les ménages. Il s'y ajoute les traitements et prestations versés par les administrations, ainsi que les salaires versés par les institutions financières à leur personnel.

METHODE DE CALCUL DU REVENU NATIONAL.

Le revenu national ou ensemble des revenus perçus par les agents économiques durant l'année peut se calculer de deux (2) manières:

Méthode de calcul directe: Il s'agit de faire la somme des différents revenus de facteurs, de traitements et de prestations et des revenus non distribués par les entreprises.

RN = Revenu des travailleurs + Revenu du capital (intérêt et profit)+ Revenu non distribué par les entreprises + Traitement des fonctionnaires.

Méthode de calcul indirecte: A partir de la production nationale, de laquelle on ôte les amortissements (on obtient alors la production nationale nette) et on ôte les impôts indirects payés par les entreprises sur leur production (on obtient alors la production nationale nette au coût des facteurs). Puis on ajoute à ce montant les traitements versés aux fonctionnaires (on obtient ainsi le produit national net au coût des facteurs, qui est identique au revenu national.)

Calcul de la Production Nationale Nette

La PN nette = la Production Nationale - les Amortissements du Capital.

Calcul de la Production Nationale Nette au Coût des Facteurs.

La PN nette au CF = la PN nette - Impôts indirects.

Calcul du Produit Nationale Net au Coût des facteurs.

Le PN net au CF = la PN net au CF + traitements des fonctionnaires.

Le Produit Nationale Net au coût des facteurs.

Le PN net au CF = Revenu National.

N.B:

Revenus des facteurs = salaires des travailleurs + Intérêts et profits pour les capitalistes

LE REVENU DISPONIBLE.

Les ménages ne reçoivent pas la totalité du revenu national; une partie de ces revenus est versée aux administrations qui peuvent être propriétaires d'une partie du capital national et qui à ce titre, perçoivent des loyers, intérêts, profits.

Les ménages n'ont pas la libre disposition de la totalité des revenus qu'ils perçoivent, ils doivent payer des impôts et des cotisations sociales obligatoires (retraite, part ouvrière de la sécurité sociale, etc.). Le revenu disponible est donc la somme d'argent destinée à la consommation.

Calcul du revenu disponible.

Le revenu disponible "R.D." = revenu des ménages "RM" - (impôts + cotisations S.S)

Importance du revenu disponible.

L'importance de ce revenu est grande car de son montant dépend le montant des dépenses que les ménages peuvent effectuer, ou de l'épargne qu'ils peuvent réaliser, c'est ce revenu disponible qui mesure le pouvoir d'achat des habitants d'un pays.

LIMITES DES AGREGATS.

La comptabilité nationale est accusée de trahir la réalité, c'est là l'insuffisance de toutes les statistiques, car les chiffres sont impuissants à décrire la réalité, avec ses nuances car:

Seules sont prises en compte, dans la production, les quantités vendues (de biens et de services). Or, dans les pays sous développés plus particulièrement une partie importante des besoins des habitants est satisfaite grâce à l'autoconsommation (population agricole) ou par les échanges de troc qui ne font pas intervenir la monnaie. La production et le revenu sont donc fortement sous estimés.

Les évaluations se font au prix du marché, par conséquent, il n'y a aucun moyen de contrôler l'utilité sociale des productions réalisées.

Exemple 1:

La production d'un (1) litre d'alcool facturé à 200 DA gonfle la production d'avantage que la production d'un bien moins coûteux (le pain à 10 DA), mais très utile

Exemple 2:

La multiplication des intermédiaires commerciaux, des filles e joie ou des marchands d'armes ne bénéficie en rien au pays et pourtant leur activité contribue à augmenter la production ou le revenu.

Les flux monétaires ne sont pas connus avec la même précision,

les chiffres du commerce extérieur sont exacts sauf s'il y a fraude douanière. Les salaires sont facilement mesurables mis à part le travail non déclaré, peu important.

En revanche le montant des profits, des amortissements et la plupart des flux financiers ne sont connus que par approximation. Les insuffisances de données amènent d'ailleurs les comptes nationaux à renoncer à certains comptes considérés pourtant de très importants (le tableau des patrimoines "ou richesse possédées" par type d'agent, ou par catégorie socioprofessionnelle).

La comptabilité nationale ne nous donne que les variations d'une année à l'autre (les flux), mais elle n'établit pas de compte patrimoniaux, c'est-à-dire les richesses de chacun.

Chapitre IV

LES FACTEURS DE PRODUCTION.

Nous pouvons maintenant distinguer les entreprises des autres agents économiques. Nous savons que leur activité est orientée vers la production de biens et de services destinés à la vente. Cependant quels sont les éléments nécessaires à toute entreprise pour assurer une production; ressources naturelles, capital technique et travail sont les trois (3) facteurs nécessaires pour assurer une production de biens et de services.

Les trois (3) facteurs sont nécessaires. Il est en effet possible de produire, dans une technique moderne, avec beaucoup de capital technique (machines très perfectionnées) et peu de travail ou, au contraire, de manière artisanale avec beaucoup de travail et peu de capital technique (outils rudimentaires). Mais, dans les deux (2) cas, travail et capital technique sont nécessaires.

Il faut souligner que le travail des hommes, les ressources naturelles, le capital sont les trois (3) facteurs sans lesquels il ne pourrait y avoir de production. Le travail humain est sans conteste, le facteur de production primordial.

LE TRAVAIL.**Les caractéristiques du travail.**

Le travail se caractérise par:

Un effort, c'est-à-dire une dépense d'énergie qu'elle soit physique ou intellectuelle.

Cet effort est répété et contraignant, et la contrainte peut provenir d'un lieu de subordination ou de la nécessité de se procurer un revenu pour subsister.

Cet effort est productif d'un bien de service.

Les formes du travail humain.

A travers les exemples que l'on trouve dans la pratique, on peut distinguer quatre (4) formes de travail:

Le travail de direction, qui consiste pour une autorité responsable à choisir entre plusieurs solutions et à prendre des décisions.

Le travail de recherche et d'invention.

Le travail d'organisation.

Le travail d'exécution qui peut être intellectuel ou manuel (Un tourneur exécute un travail manuel, un aide comptable exécute un travail intellectuel.).

L'étude quantitative de travail.

L'étude du nombre des travailleurs dans un pays est l'une des branches d'une science appelée démographie ou étude quantitative de la population d'un pays. Nous donnerons tout d'abord les grandes notions utilisées par la démographie, avant de nous pencher sur les problèmes liés au nombre des travailleurs.

Le concept de démographie.

Le chiffre de la population d'un pays à un moment donné est la résultante de trois (3) grandeurs:

Le nombre de naissance (ou natalité).

Le nombre de décès (ou mortalité).

Les échanges ou flux humains d'un pays à un autre (émigration et immigration).

Il est évident que la population d'un pays ne signifie rien en soi. Ce chiffre ne peut avoir de signification que par rapport à une autre grandeur; la superficie du pays (ce qui donne la densité par Km²), la surface cultivable, etc.

De même chacune des grandeurs qui expliquent le chiffre de population d'un pays à un moment donné ne prend un sens que relativement à un autre chiffre. Ainsi le nombre de naissance en un an ne signifie que peu de choses, à l'inverse du taux de natalité qui s'obtient en divisant ce chiffre par la population mesurée en milieu d'année.

Le taux de natalité.

$$\text{Taux de natalité} = \left(\frac{\text{Nombre de naissance par ans}}{\text{Population globale}} \right) \times 1000$$

Le taux de mortalité.

$$\text{Taux de mortalité} = \left(\frac{\text{Nombre de decés par ans}}{\text{Population globale}} \right) \times 1000$$

Le taux de croissance naturelle de la population.

Le taux d'immigration.

$$\text{Taux d'immigration} = \left(\frac{\text{Nombre d'immigrés}}{\text{Population globale}} \right) \times 1000$$

Le taux d'émigration.

$$\text{Taux d'émigration} = \left(\frac{\text{Nombre d'emigrés}}{\text{Population globale}} \right) \times 1000$$

Le taux de croissance naturelle.

$$\text{Taux de croissance naturelle} = \text{taux de natalité} - \text{taux de mortalité}.$$

Le taux de croissance réel.

$$\text{Taux de crois. réelle} = \text{taux de crois. naturelle} + (\text{taux d'immigration} - \text{taux d'émigration})$$

Le taux de croissance réel a , évidemment, un intérêt primordial; il indique quel est le rythme d'augmentation annuel du nombre de parts entre lesquelles se partage le gâteau qu'est la production. Si dans le même temps, la taille du gâteau n'augmente pas au même rythme, il est aisé de comprendre que la part de chacun sera plus faible au fur et à mesure que le temps s'écoule. Autrement dit, si le taux de croissance de la production n'est pas au moins égal au taux de croissance réel de la population, le niveau de vie moyen diminue.

Le taux de mortalité par âge.

Les démographes vont plus loin dans leurs calculs, ils s'efforcent de déterminer un taux de mortalité par âge, ils peuvent en déduire l'espérance de vie à chaque âge, c'est-à-dire le nombre moyen d'années restants à vivre à un individu ayant atteint tel ou tel âge. Plus ce nombre est élevé, meilleur est l'état sanitaire de la population. L'espérance de vie à la naissance mesure le nombre moyen d'années de vie que chaque nouveau né, né en telle année, a devant lui.

Le taux de mortalité infantile.

Un des taux de mortalité par âge les plus significatifs est le taux de mortalité infantile ou proportion des nouveaux nés qui meurent avant d'atteindre l'âge d'un an. On constate qu'une espérance de vie à la naissance élevée va de pair avec une faible mortalité infantile; toutes deux sont révélatrices du niveau sanitaire d'une population.

Parmi tous les concepts utilisés par les démographes, l'un d'entre eux nous intéresse/c'est celui du nombre de personnes en âge de travail.

La population active.

On nomme la population active, le nombre de personnes qui travaillent effectivement ou qui sont en chômage et désire travailler.

Les chômeurs font partie de la population active, se sont ceux qui sont désireux d'occuper un emploi par rapport à leur qualification, mais qui n'en trouvent pas.

Une personne d'âge actif ne travaillant pas, n'est donc pas forcément un chômeur elle peut simplement ne pas désirer travailler.

Statistiquement, la mesure exacte du chômage est difficile, le seul fait de ne pas travailler ne suffit pas. Il faut en plus le désir de travailler au taux de rémunération habituel pour la profession. Aussi, de nombreuses polémiques naissent périodiquement sur l'étendue du chômage.

La population active d'un pays.

Il est évident que, plus nombreux seront les travailleurs, plus la production, risque d'être importante. Cela n'est pas automatique puisque tous les emplois ne sont pas productifs.

Aussi à l'intérieur de la pyramide des âges, une catégorie d'individus nous intéresse particulièrement, celle des 20 - 64 ans ou 18 - 60 ans, selon les pays. On considère généralement qu'entre ces deux âges se situent l'immense majorité de ceux qui sont en âge de travailler. Il peut y avoir des travailleurs de moins de 18 ans, mais les progrès de la scolarisation, l'existence de la formation professionnelle et du service national pour les garçons en réduisant le nombre.

De même, au delà de 60 à 65 ans (selon les pays), on ne rencontre plus guère de travailleurs, du fait de la retraite pour les salariés, de la fatigue ou du remplacement par les enfants pour les non salariés.

La population d'âge actif.

Parmi les personnes en âge de travailler, toutes ne travaillent pas. Les raisons sont diverses:

Le chômage pour des personnes désireuses de travailler.

Les maladies.

Les enfants à élever pour les femmes.

Les habitudes sociologiques.

Mesure de la population active.

Population active = Population travailleuse + Population en chômage

= Population globale - Population non travailleuse et ne désirant pas travailler.

L'étude qualitative de travail.

La croissance du niveau de vie est nécessaire pour que les besoins soient de mieux en mieux satisfaits. Or, pour qu'il en soit ainsi, il faut que la production par tête "d'habitant" s'accroisse et cela n'est possible que deux façons, il s'agit:

Soit en augmentant le temps de travail de chacun, sans rien changer dans les techniques ou les méthodes de travail.

Soit en augmentant la production par heure de travail (productivité) grâce à des changements dans les techniques ou les méthodes de travail, sans augmenter le temps de travail.

Cette dernière méthode est évidemment la meilleure et c'est elle qui est la cause de l'élévation du niveau de vie que connaissent les pays développés.

Elévation du niveau de vie et croissance de la productivité sont deux (2) phénomènes liés le premier dépendant étroitement du second.

Le rôle du progrès technique.

Qu'est ce qui a permis l'accroissement de la productivité?

En vérité c'est le progrès technique.

Mais qu'est ce que le progrès technique?

C'est l'accroissement du savoir de certains hommes, c'est-à-dire l'accroissement de leur qualification.

Conclusion.

Il ne peut y avoir de progrès de productivité qu'à cause des progrès de qualification. Dans la plupart des branches de l'économie depuis le début de la révolution industrielle, l'invention des machines, leur mise au point, leur perfectionnement, leur utilisation, etc. n'ont pu être réalisés que grâce à des milliers de chercheurs, de savants, d'ingénieurs, de techniciens, de dessinateurs, etc.

Le rôle de la formation

La formation est le moyen d'accroître la productivité, c'est pourquoi on utilise fréquemment un terme d'investissement immatériel ou investissement humain pour désigner la formation intellectuelle des hommes. On parle aussi de capital humain pour désigner l'ensemble des connaissances qui permettent à un homme de produire plus que ce que sa seule force physique le lui permettait. Cependant, il convient de remarquer que toute formation ne se traduit pas automatiquement en progrès de productivité; certaines études sont plus utiles que d'autres.

LE CAPITAL TECHNIQUE

L'homme puise dans la nature les éléments de base nécessaires à la production des biens et services. Il les transforme, les adapte grâce à son travail et en utilisant du capital technique.

Le capital envisagé sous son aspect économique est l'ensemble des biens indirects qui par un détour de la production accroissent l'efficacité de travail humain.

Constitution du capital technique

Le capital technique comprend:

Les constructions, les machines, les outils, les installations, les canalisations, etc.
Les ressources naturelles aménagées (le barrage sur la rivière, la conduite qui mène l'eau à la centrale électrique, etc.).
Les matières élaborées (les lingots d'or, d'argent, les planches de bois, etc.).

Le rôle du capital technique

Le capital technique augmente la productivité du travail.
Le capital technique permet l'exploitation des richesses naturelles d'une façon rationnelle et économique.

Les différentes formes du capital technique

Pour fabriquer les chaises, l'entrepreneur installe une usine, il achète des machines et utilise du bois comme matière première. Son capital technique est constitué par l'usine, les entrepôts, les machines, le bois.

Nous distinguons le bois entièrement utilisé dans la fabrication de nombreuse série de chaise. Nous noterons donc une différence entre deux (2) formes de capital technique:

Le capital circulant qui n'intervient qu'une seule fois dans le cycle de production (le bois).

Le capital fixe qui intervient plusieurs fois, sans transformation dans le cycle de production (les machines).

Selon RAYMOND BARRE:

« C'est à ADAM SMITH que remonte la distinction des capitaux fixes et des capitaux circulants pour lui, est capital fixe celui qui produit un revenu tout en demeurant dans le patrimoine de son possesseur (machines, constructions, outillages.).

Est capital circulant le bien qui produit un revenu, mais sort du patrimoine de son possesseur. Ainsi de bétail de labour est-il un capital fixe, le bétail vendu sur le marché, un capital circulant.

L'analyse moderne fait reposer sa distinction des capitaux fixes et circulants, non pas sur des critères de mobilité des capitaux (les capitaux fixe peuvent être mobilisés), mais sur un critère de transformation technique et économique du bien.

Le capital fixe est celui qui intervient dans plusieurs cycles de production sans transformation de sa structure technique, le capital circulant est celui qui ne peut intervenir qu'une seule fois dans le cycle de la production. »

La formation du capital technique

Le capital technique ne peut être réalisé sans l'épargne des ménages et d'autre agent économique. Il ne sert à rien s'il n'est pas injecté dans le processus d'investissement.

La nécessité de l'épargne.

Dans les civilisations modernes pendant que certains travailleurs produisent du capital technique, il faut mettre à leur disposition les biens de consommation dont ils ont besoin. En principe, il faut donc que l'on ait mis de côté (épargne) des biens de consommation pour pouvoir produire des capitaux technique utile pour la réalisation des investissement.

L'investissement.

L'épargne ne sert à rien si on la consomme en cas de besoin, mais au contraire il est très utile si l'on l'injecte dans l'investissement. Dans les société moderne l'épargne est utilisée pour la création du capital technique. L'opération par laquelle un agent économique applique des ressources ou des forces à la construction ou au maintien du capital technique, s'appelle l'investissement.

Nous distinguons plusieurs formes d'investissement, il s'agit:

L'investissement de remplacement ou amortissement qui sert à maintenir le capital technique.

L'investissement net qui sert à constituer un nouveau capital technique.

L'investissement brut qui regroupe l'investissement net et l'investissement.

LES RESSOURCES NATURELLES.

Les richesses d'un pays proviennent en principe de ses ressources naturelles à savoir; l'eau, la terre, les richesses minières, etc.

La terre.

La terre sert à deux (2) usages à savoir l'agriculture et l'implantation urbaine.

L'agriculture

En matière agricole, la question de la quantité de terre disponible fait l'objet de considérations pessimistes. Certains pays et certains économistes ont craint que le manque de terres cultivables ne condamne l'humanité à une famine plus ou moins prochaine. Mais le progrès technique et ses grandes possibilités (procédés de culture sans sol, production d'aliments d'origine purement industrielle "protéines produites par l'industrie du pétrole") peuvent trouver des solutions à ces phénomènes.

Cependant dans les pays sous développés, le rendement agricole ne progresse guère, à cause de la mauvaise gestion de la corruption, du manque de formation et d'éducation, de méfiance envers les procédés étrangers à la culture et aux traditions d'où le problème de déficit agricole et de pénuries permanentes. Alors que dans les pays développés ils se posent plutôt des problèmes d'excédent agricole (plus de 1 000 000 tonnes de beurre par an dans la seule Europe du marché commun avant 1980).

L'implantation urbaine et les problèmes d'urbanisation

Le problème foncier se pose en matière urbaine d'une extrême importance. Le problème d'urbanisation est aujourd'hui universel et l'on assiste tous les 6 ans à un doublement de la population urbaine dans le monde entier.

L'urbanisation accélérée ne va pas sans poser beaucoup de problèmes du sol nécessaire à l'accueil d'une population nouvelle (école, commerce, voies ferrées, transport, parking, hôpitaux, centres commerciaux, centres culturels, etc.) à la construction des logements et des voies d'accès.

Or, le sol n'est pas reproductible. Il n'existe qu'en quantités données. L'offre de terrains à bâtir est donc fixe sur une superficie donnée. La demande en revanche s'accroît au rythme de l'urbanisation. Si la loi du marché s'applique, le résultat ne peut être qu'une hausse rapide des prix.

Quelles sont les conséquences qui vont résulter de la loi du marché?

D'une part, le prix des terrains va augmenter considérablement, devenant spéculatif et, par son coût élevé, interdira la construction de logement bon marché.

D'autre part, la population non logée va tenter de se procurer des terrains bon marché, là où la demande est faible, c'est-à-dire au-delà de la ville. Or, une urbanisation de ce type; dite concentrique (les plus riches étant bien logés à proximité immédiate du centre, les autres étant refoulés à grande distance) est à la fois antisociale (ségrégation dans l'habitat) et anarchique.

La meilleure solution réside dans l'appropriation publique des terrains et sa distribution équitable et équilibrée.

Les ressources éonières.

L'eau est une ressource naturelle rare, cette affirmation est justifiée à un double titre:

tout d'abord, les régions qui reçoivent moins de 600 mm d'eau par an ne peuvent satisfaire leurs besoins en eau par leurs seules ressources pluviales; cela est d'autant plus vrai que l'urbanisation provoque un accroissement de la consommation d'eau par habitant et que l'augmentation de la productivité agricole exige une irrigation développée.

Ensuite, l'eau n'arrive généralement pas à ceux qui en ont besoin sans que soient installés des canalisations, éventuellement des stations d'assainissement, de captages, d'épuration, un système de distribution, etc. toutes choses qui nécessitent un capital important et coûteux.

En conséquence, l'eau qui semble à première vue être un don du ciel, n'est pas gratuite. La civilisation industrielle étant grosse consommatrice d'eau, en moyenne chaque habitant du tiers monde utilise environ 40 litres d'eau par jour contre 1500 litres pour un Européen et 4 000 litres pour un nord américain (USA et le CANADA).

Ces besoins croissent, mais moins vite cependant que les besoins d'eau pour l'industrie; il faut 20 litres d'eau raffiné pour produire 1 litre de pétrole et 500 litres pour obtenir 1 kilo de papier.

Les grandes agglomérations urbaines "villes" doivent chercher leur eau de plus en plus loin (Constantine; l'eau vient des Aurès). Chaque jour, l'eau devient un bien peu plus rare et un peu plus coûteux. Aussi, tout comme pour les autres biens, doit-on veiller à ce que les gaspillages soient réduits au minimum, en particulier grâce à une tarification adaptée.

Chapitre V LA MONNAIE, FONCTION ET FORMES.

LES FONCTIONS DE LA MONNAIE.

La monnaie est un instrument de mesure des valeurs.

Comment comparé la valeur d'un kilo de sucre, d'un mètre de tissu, d'un litre d'huile, de 200 m² d'un lot de terrain, de 100 m³ d'eau?

La seule unité qui permet de faire facilement cette comparaison est l'unité monétaire, c'est ainsi que chaque bien ou service se voit attribuer un prix, exprimé en unité monétaire, qui permet de comparer des produits différents.

La monnaie est un instrument d'échange.

La monnaie facilite les échanges. L'économie moderne se caractérise par une division du travail et une production de masse, sont une quantité croissante de transaction.

La monnaie permet la multiplication des échanges, c'est la raison pour laquelle les Etats modernes imposent des monnaies sous forme de billets qui ont cours légal, c'est à dire qu'aucun acheteur ou vendeur ne peut refuser à titre de paiement. L'utilisation d'une monnaie comme instrument d'échange dépend donc de son acceptation universelle.

La monnaie est un instrument de réserve.

La monnaie joue un rôle de réserve, celui qui la détient peut choisir le moment propice ou il utilisera. Il peut la dépenser si tôt qu'il la perçu, il peut au contraire l'épargner pour plus tard. C'est ainsi que la monnaie permet l'épargne, celui-ci permet à l'épargnant de confier cette monnaie à une autre personne qui l'utilisera pour investir et pour accroître la production.

LES FORMES DE LA MONNAIE.

La monnaie fiduciaire.

La monnaie fiduciaire est l'ensemble des billets de banque émis par la banque centrale. L'origine du terme fiduciaire est "fides" en latin qui signifie la confiance par ce qu'elle repose sur la confiance que les citoyens accordent au pouvoir public qui la garantissent.

La monnaie scripturale.

Le terme scripturale vient de "scriptus" qui veut dire écrit. En effet la monnaie chèque repose sur un jeu d'écriture, chaque chèque remit en paiement par le titulaire d'un compte bancaire ou postal, dès qu'il est authentifié par la signature de son titulaire, fait l'objet d'un débit dans le compte de la banque ou du CCP. Si cette inscription sur les comptes qui constituent l'authentification du paiement.

La monnaie divisionnaire

La monnaie divisionnaire est l'ensemble des pièces de métal ordinaire (se sont des alliages d'aluminium, de cuivre et de nickel). Lorsqu'on parle de monnaie métallique, on désigne par là les pièces d'or ou d'argent et non les pièces de monnaie divisionnaire dont le coût de fabrication est généralement bien inférieur à leurs valeur monétaire (1,00 DA ne coûtait en 1963 que 0,10 DA à fabriquer).

Chapitre VI LA MONNAIE ET LES PROBLEMES DE L'INFLATION.

DEFINITION, MESURE ET CONSEQUENCE DE L'INFLATION.

Définition et formes d'inflation.

Chaque économiste peut avoir sa propre définition de l'inflation, nous retiendrons en général la définition suivante:

L'inflation est une hausse générale et durable des prix des produits. On distingue plusieurs formes d'inflation, il s'agit de:

L'inflation rampante (3% à 5% par an).

L'inflation galopante (plus de 5% par an).

L'inflation légère (1% et <3% par an).

Hyper inflation; C'est une augmentation générale et durable des prix des produits chaque jour.

Inflation importée; C'est une inflation dite importée à cause de l'augmentation des prix des produits provenant du commerce avec l'extérieur (pour les pays sous développé la hausse des prix des équipements et de produits manufacturés, pour les pays développés l'augmentation du prix du pétrole ou de certaines matières premières).

La mesure de l'inflation.

$$\text{Taux d'inflation} = \left(\frac{\text{Indice des prix au temps 2} - \text{Indice des prix au temps 1}}{\text{Indice des prix au temps 1}} \right) \times 100$$

Les conséquences de l'inflation.

On distingue plusieurs conséquences de l'inflation:

Les conséquences sociales.

L'inflation se traduit par une diminution du pouvoir d'achat de certaines catégories sociales.

L'inflation défavorise les fonctionnaires, les retraités, les pensionnaires, etc.

Elle favorise les commerçants, plus les professions libérales et les travailleurs de certains secteurs économiques (hydrocarbure, entreprise étrangère de pétrole, etc.).

Les conséquences économiques.

Les ménages épargnent moins à cause de l'inflation.

Les exportations vont diminuer à cause des prix, ce qui diminue les possibilités de rentrer en devises de l'Etat.

Augmentation des importations, car leur acquisition sont moins coûteuses, ce qui encourage les agents économiques à importer que d'acheter la production nationale (les entreprises nationales perdent leur clientèle au profit des entreprises étrangères).

La dévaluation de la monnaie nationale.

L'inflation tend à décourager les investissements productifs au profit des investissements spéculatif.

LES CAUSES DE L'INFLATION.

L'inflation par la demande.

L'inflation par les coûts.

L'inflation structurelle.

Chapitre VII LA POLITIQUE MONETAIRE (SOLUTION A L'INFLATION).

OBJET DE LA POLITIQUE MONETAIRE.

La politique monétaire consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie tout en veillant à la stabilité monétaire.

La politique monétaire a pour but d'ajuster la masse monétaire au besoin de l'économie.

LES TECHNIQUES DE LA POLITIQUE MONETAIRE.

Le contrôle de la masse monétaire par les autorités monétaires est assurée le plus souvent au moyen des techniques suivantes:

Les limites au réescompte.

Le réescompte est la source essentielle d'approvisionnement en liquidité centrale des banques commerciales. Plus le recours au réescompte sera limité, moins l'émission de monnaie sera importante. C'est pourquoi cette technique est très utilisée en imposant à chaque banque des plafonds de réescompte en fonction du montant de monnaie scripturale géré par elle.

La souscription des bons du trésor.

L'Etat oblige les banques commerciales à acheter des bons de trésor pour les forcer à épargner une partie de leur monnaie au lieu de la prêter aux entreprises. Cette épargne est utilisée par le trésor pour les besoins de l'Etat. Les bons de trésor ne sont pas remboursables sauf si le montant de la monnaie scripturale des banques diminue.

Les réserves bancaires.

L'Etat impose aux banques commerciales de garder dans leur caisse une certaine proportion de monnaie scripturale sous forme de monnaie centrale. Cette monnaie ne peut être ni prêtée ni utilisée à des conversions de chèque en monnaie fiduciaire.

Les réserves obligatoires.

Cette méthode consiste en l'utilisation des liquidités (en surplus) des banques en réserve obligatoire chez la banque centrale qui les gère elle même.

Le maniement du taux d'escompte.

En cas d'inflation la banque centrale procédera à l'augmentation du taux de réescompte pour décourager les banques commerciales à recourir à la création monétaire. Ces derniers vont à leur tour augmenter le taux d'escompte pour décourager les entreprises à formuler les demandes de crédit.

En cas de déflation la banque centrale procédera à la diminution du taux de réescompte pour encourager les banques à injecter de la monnaie sur le marché.

Chapitre VIII LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

La croissance économique est l'accroissement durable de la production globale d'une économie.

LES FACTEURS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

Les facteurs pouvant influencer le degré de croissance économique sont nombreux, il s'agit:

L'augmentation de la population active et l'amélioration de sa qualification.

L'accroissement du capital technique et son perfectionnement.

Le progrès technique et les innovations sous toutes leurs formes (meilleure organisation du travail, amélioration de la gestion et management des entreprises, gestion rationnel des ressources humaines et financières, etc.).

LA MESURE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

Pour mesurer la croissance économique, on retient comme indicateur de la production le produit intérieur brut " *Le PIB = L' Ensemble des valeurs ajoutes + T.V.A + Droit de douane.* ". La croissance correspond donc au taux de croissance du PIB.

$$\text{Le taux de croissance} = \left(\frac{\text{Valeur du PIB au temps } t_2 - \text{Valeur du PIB au temps } t_1}{\text{Valeur du PIB au temps } t_1} \right) \times 100$$

Application:

Le PIB d'un pays est estimé en 1996 à 6 000 000 000 \$.

Le PIB estimé en 1997 est égal à 6 240 000 000 \$.

Calculez le taux de croissance économique.

Solution

$$\text{Taux de croissance} = \left(\frac{6\,240\,000\,000 - 6\,000\,000\,000}{6\,000\,000\,000} \right) \times 100 \Rightarrow 4\%$$

LES OBJECTIFS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

Les objectifs politique et social.

La satisfaction des besoins jugés indispensables.

Le recouvrement de l'indépendance politique vis-à-vis de l'hégémonie externe.

Le renforcement de la liberté et du pouvoir de décision nationale.

Echapper à la politique de domination et d'aliénation politique et culturel des pays développés.

Les objectifs économiques.

Le renforcement de l'indépendance économique.

Le progrès et le développement économique de la population.

LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

L'accroissement de la production qui définit la croissance est déterminée par un ensemble de conditions devant être réunis, à savoir:

Les ressources humaines adéquates.

Les ressources naturelles nécessaires.

Le degré du progrès technique.

La qualité de l'esprit d'initiative.

La présence d'institution économique et politiques stables et efficaces.

Le degré élevé d'éducation et de formation professionnelle de la population.

Le niveau d'épargne et d'investissement.

Le des capitaux et des revenus.

Une bonne organisation du travail.

LES ETAPES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

Selon l'économiste ROSTOW, dans son ouvrage relatif aux étapes de la croissance économique, la croissance économique passe nécessairement par cinq (5) étapes:

Les sociétés traditionnelles.

Etape caractérisée par la prédominance de l'activité agricole et des méthodes de production archaïques.

Les conditions préalables au démarrage.

L'idée du profit se développe, les initiatives privées apparaissent, etc.

Le démarrage ou décollage (take-off).

La société renverse les obstacles qui s'opposaient à sa croissance. Les industries de base jouent un rôle moteur (textile, sidérurgie, chemins de fer, agro-alimentaires, etc.).

L'étape de la maturité.

Période de progrès continu durant laquelle de nouvelles industries prennent le relais (chimie, équipement électronique, etc.). la société est de plus en plus urbanisée.

L'ère de consommation de masse.

La production de biens et de services largement diffusée permet la satisfaction des besoins élémentaires. Une part importante du revenu est désormais consacrée à la protection sociale et à l'éducation.

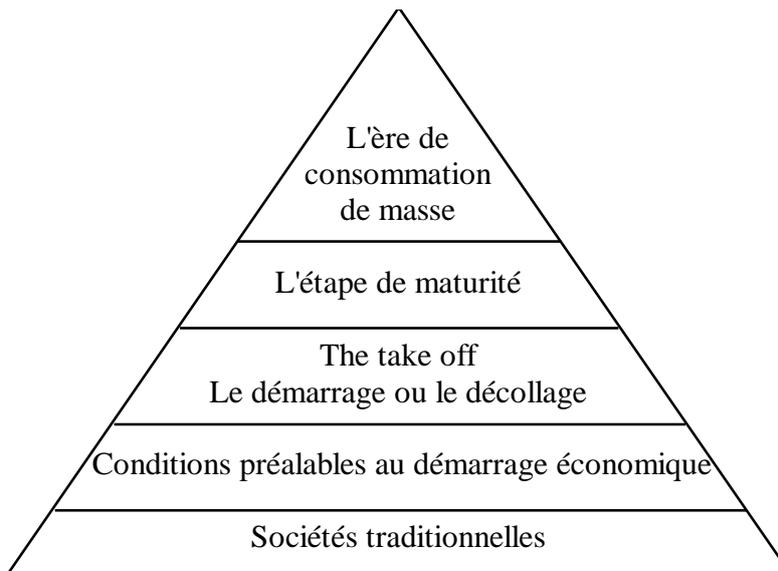


Schéma de l'étapes de la croissance économique selon l'économiste ROSTOW

Chapitre IX LE CHOMAGE ET LA POLITIQUE DE L'EMPLOI.**LE CHOMAGE.**

Selon le bureau international du travail; un chômeur est une personne sans emploi mais qui en recherche un activement. Qui est apte à travailler et immédiatement disponible.

La mesure du chômage.

Le taux de chômage est la proportion (en pourcentage "%") du nombre de chômeurs dans la population active.

Application:

Population active 2 000 000.

Population active occupée ou travailleuse 1 500 000.

Calculer le taux de chômage.

Solution:

Calcul de la population en chômage

$$2\,000\,000 - 1\,500\,000 = 500\,000 \text{ personnes.}$$

Calcul du taux de chômage.

$$\left(\frac{500000}{2000000} \right) \times 100 = 25\%$$

Les formes et les causes du chômage.

Le chômage classique.

Il y a chômage lorsque le salaire est trop élevé pour que les entreprises puissent produire de façon rentable.

Le chômage Keynésien.

L'économiste KEYNES explique le chômage par l'insuffisance de la demande et conclut à la nécessité de politiques de relance...

Le chômage structurel.

Il tient du déclin de certains secteurs (agriculture, du bâtiment et travaux publics) ou aux transformations profondes de l'appareil productif (automatisation).

Le chômage conjoncturel.

Il résulte d'un ralentissement temporaire de la production. Tout redressement de l'activité entraîne une diminution du chômage.

Le chômage frictionnel.

Il résulte d'un manque d'information et de transparence sur le marché du travail, ainsi que l'inadéquation entre les qualifications offertes et demandées.

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI.

Il n'y a pas de remède miracle au chômage mais un certain nombre de mesures peuvent être adoptées pour réduire le volume et les effets du chômage et en même temps viser la création des emplois.

La politique de relance.

Elle vise au redémarrage économique par une augmentation de la demande. Elles passent par un accroissement des revenus distribués et un recours plus facile au crédit pour stimuler la consommation et l'investissement.

Le traitement social du chômage.

L'Etat et les partenaires sociaux ont mis en place des dispositifs pour limiter les risques d'exclusion sociale et faciliter la réinsertion des chômeurs dans le monde du travail. C'est ce qu'on appelle le traitement social du chômage.

La politique active.

Elle prévoit de faciliter l'accès à l'emploi en améliorant la formation professionnelle des chômeurs, stages et contrat d'insertion.

Chapitre X LA REPARTITION DES REVENUS.

Le but de l'activité économique est la satisfaction des besoins des individus.

Les revenus issus de la production des entreprises sont répartis et permettent à chacun de consommer.

LA REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE.

Au sein de l'entreprise.

La valeur ajoutée, c'est-à-dire la richesse créée par l'entreprise permet de rémunérer les agents parties prenantes de sa production.

La valeur ajoutée est égale à la somme des revenus distribués à tous les participants au processus de production.

Valeur ajoutée = Salaires + Cotisations Sociales - Impôts (versés à l'Etat en contrepartie des services qu'il rend) + Intérêts (versés aux prêteurs de capitaux) + Excedent Brut d'Exploitation " dividendes (versés aux actionnaires) " + Autofinancement

Au niveau national:

La somme des valeurs ajoutées par les entreprises constitue la richesse nationale, qui est distribuée sous forme de revenus. Ces revenus, contrepartie directe de la production, sont appelés revenus primaires. Ils rémunèrent l'activité et la propriété.



L'Etat intervient pour modifier cette répartition incomplète et inégalitaire, selon plusieurs formules ou modes de répartition.

LES MODES DE REPARTITION.

La redistribution.

Elle consiste à prélever, par l'impôt et les cotisations sociales, une partie des revenus primaires, qui est ensuite réaffectée.

L'objectifs de cette répartition sont de trois (3) ordres:

Réduire les inégalités de revenus.

Lutter contre la pauvreté par une aide sous forme de revenu minimum ou des services gratuits.

Assurer la couverture sociale des personnes contre certains risque (maladies, chômage, vieillesse, etc.).

Les revenus de transfert.

Dans ce cas les ménages reçoivent des organismes de sécurité sociale, de l'Etat et des collectivités locales des transferts sociaux encore appelés revenus de transfert. Ils regroupent les pensions de retraites, les allocations chômage, les prestations de santé, les prestations familiales.

Le revenu finalement obtenu par les ménages s'appelle revenu disponible.

Revenu Disponible = Revenu Primaire + Transferts Sociaux - (Impôts Directs + cotisations Sociales)

Il faut souligner que malgré le principe de cette redistribution, des inégalités de revenu demeurent.

Chapitre LA CROISSANCE ECONOMIQUE :

1). DEFINITION :

la croissance économique est l'accroissement durable de la production globale d'une économie

2). LES FACTEURS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE :

Les facteurs pouvant influencer le degré de croissance économique sont nombreux :

- ◆ L'augmentation de la population active et l'amélioration de sa qualification
- ◆ L'accroissement du capital technique et son perfectionnement
- ◆ Le progrès technique et les innovations sous toutes leurs formes (en matière d'organisation du travail en matière de gestion et management des entreprises, en matière de gestion des ressources humaines...).

LA MESURE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE :

Pour mesurer la croissance économique, on retient comme indicateur de la production, le produit intérieur brut. La croissance correspond donc au taux de croissance du PIB.

$$\text{Le taux de croissance} = \frac{\text{Valeur du PIB au temps 2} - \text{Valeur du PIB au temps 1}}{\text{Valeur du PIB au temps 1}} \times 100$$

Exemple : PIB 1 = 6 000 millions de \$

PIB 2 = 6 240 millions de \$

$$\text{Taux de croissance} = \frac{6.240 - 6.000}{6.000} \times 100 = 4\%$$

LES OBJECTIFS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE :

a). Les buts politiques et sociaux :

- ◆ la satisfaction des besoins jugés indispensables
- ◆ le recouvrement de l'indépendance politique vis - à - vis de l'hégémonie externe
- ◆ le renforcement de la liberté et du pouvoir de décision nationale
- ◆ échapper à la politique de domination et d'aliénation des pays développés

b). Les buts économiques :

- ◆ le renforcement de l'indépendance économique
- ◆ le progrès et le développement économique et social de la population

c). Les conditions de la croissance économique :

L'accroissement de la production qui définit la croissance est déterminée par un ensemble de conditions devant être réunies, à savoir :

- ◆ Les ressources humaines adéquates
- ◆ les ressources naturelles nécessaires
- ◆ le degré du progrès technique
- ◆ la qualité de l'esprit d'initiative
- ◆ la présence d'institutions économiques et politiques stables et efficaces
- ◆ le degré élevé d'éducation et de formation professionnelle de la population
- ◆ le niveau de l'épargne et de l'investissement
- ◆ le niveau des capitaux et des revenus

- ◆ une bonne organisation du travail

5 - LES ETAPES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE :

Selon l'économiste ROSTOV, dans son ouvrage relatif aux étapes de la croissance économique, la

croissance économique passe nécessairement par cinq étapes :

- 1. Les sociétés traditionnelles** : Etape caractérisée par la prédominance de l'activité agricole et des méthodes de production archaïques ;
- 2. les conditions préalables au démarrage** : L'idée du profit se développe, les initiatives privées apparaissent...
- 3. Le démarrage ou décollage (TAKE -OFF)** : La société renverse les obstacles qui s'opposaient à sa croissance. Les industries de base jouent un rôle moteur (textile, sidérurgie, chemins de fer, agro-alimentaires...).
- 4. l'étape de la maturité** : Période de progrès continu durant laquelle de nouvelles industries prennent le relais (chimie, équipement électronique...).
La société est de plus en plus urbanisée.
- 5. l'ère de consommation de masse** : La production de biens et de services largement diffusés permet la satisfaction des besoins élémentaires. Une part importante du revenu est désormais consacrée à la protection sociale et à l'éducation.

Chapitre

LE CHOMAGE ET LA POLITIQUE DE L'EMPLOI :

Section.1- LE CHOMAGE

A) . Définition du chômage : Selon le bureau international du travail : un chômeur est une personne sans emploi mais qui en recherche un activement ; qui est apte à travailler et immédiatement disponible ?

B) . La mesure du chômage : Le taux de chômage est la proportion (en %) du nombre de chômeurs dans la population active.

Application :

Population active = 2 millions

Population active occupée ou travailleuse = 1,5 millions

Calculer le taux de chômage

Solution :

1) calcul de la population en chômage :

$$2 \text{ millions} - 1,5 \text{ millions} = 500.000 \text{ personnes}$$

2) calcul du taux de chômage :

$$\frac{500.000}{2 \text{ Millions}} \times 100 = 25\%$$

C) . Les formes et les causes du chômage :

1) . Le chômage classique : Il y a chômage lorsque le salaire est trop élevé pour que les entreprises puissent produire de façon rentable.

2) .Le chômage keynésien : L'économiste Keynes explique le chômage par l'insuffisance de la demande et conclut à la nécessité de politiques de relance.

3) . Le chômage structurel : Il tient du déclin de certains secteurs (agriculture, secteur du bâtiment et travaux publics) ou aux transformations profondes de l'appareil productif (automatisation).

4) .Le chômage conjoncturel : Il résulte d'un ralentissement temporaire de la production. Tout redressement de l'activité entraîne une diminution du chômage.

5) .Le chômage frictionnel : Il résulte d'un manque d'information et de transparence sur le marché du travail, ainsi que l'inadéquation entre les qualifications offertes et demandées.

Section 2 - LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Il n'y a pas de remède miracle au chômage mais un certain nombre de mesures peuvent être adoptées

Pour réduire le volume et les effets du chômage et en même temps viser la création des emplois.

La

Lutte contre le chômage est l'un des objectifs majeurs de la politique économique globale.

1) . La politique de relance : Elle vise au redémarrage économique par une augmentation de la demande. Elles passent par un accroissement des revenus distribués et un recours plus facile au crédit pour stimuler consommation et l'investissement.

- 2) . **Le traitement social du chômage** : L'Etat et les partenaires sociaux ont mis en place des dispositifs pour limiter les risques d'exclusion sociale et faciliter la réinsertion des chômeurs dans le monde du travail. C'est ce qu'on appelle le traitement social du chômage.
- 3) . **La politique active** : Elle prévoit de faciliter l'accès à l'emploi en améliorant la formation professionnelle des chômeurs, stages et contrat d'insertion.

Chapitre**CREDIT****1. DEFINITION ET ROLE ECONOMIQUE DU CREDIT :****1.1. Définition du crédit :**

Petit DUTAILLIS dans son ouvrage «le risque du crédit bancaire » donne au crédit cette définition :

« Faire crédit, c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service ». A la lecture de ce passage apparaît un élément essentiel en tant que support du crédit «la confiance » avec en contrepartie «la promesse » de rembourser. Temps, Confiance, Promesse de rembourser se combinent pour engendrer le crédit ;

1.2. Justification et rôle économique du crédit :

Le recours au crédit se trouve justifié par l'élargissement des marchés, l'essor économique, le progrès social. Les progrès techniques, le perfectionnement des moyens de transport et l'accroissement des populations exigèrent des «moyens » très supérieurs à ceux dont pouvait disposer le modeste artisan. Ils permirent aussi d'envisager la constitution de stocks, la fabrication pour une consommation future et très large, l'achat de matières premières de «réserve » qui, en régularisant le marché et en évitant la disette et les pénuries n'entraînèrent pas moins les producteurs et fabricants à investir des capitaux beaucoup plus importants et à rechercher une aide extérieure.

2. LES TYPES DE CREDITS :

Les trois types d'emprunteurs principaux sont : - Les ménages (crédit à la consommation) ;
- Les entreprises (financement complémentaire des investissements ou financement de l'exploitation ; - Le trésor (financement du déficit budgétaire). Si le crédit à la consommation est inexistant ou presque en Algérie, il faut noter que le crédit joue un rôle essentiel en matière de financement de l'investissement productif et le financement des stocks notamment.

2. 1. Le crédit à court terme :

On appelle ainsi les emprunts faits pour une durée inférieure à un an. Le but de ces emprunts n'est pas de financer des équipements productifs mais il sert au financement des stocks ou de la production saisonnière. Le plus souvent, il est accordé par les banques de crédit, par escompte de lettres de change ; il n'est donc pas financé par l'épargne mais par une création de monnaie puisque l'escompte bancaire est une création de monnaie bancaire (scripturale d'abord, puis fiduciaire, s'il y a réescompte). On parle dans ce cas de crédits de fonctionnement ou de crédits d'exploitation ou de crédits finançant le bas du bilan.

2. 2. Le crédit à moyen terme :

Le crédit à moyen terme a une durée pouvant varier de 2 à 7 ans. Il finance principalement les matériels et les installations légères dont la durée d'amortissement n'excède pas 7 ans. La distribution des crédits à moyen terme est assurée par les banques et les établissements spécialisés, sous forme de crédits à moyen terme. Le secteur économique privé a longtemps été marginalisé en Algérie, les pouvoirs publics encourageant plutôt le secteur public dans le cadre de l'économie

planifiée. Avec les réformes économiques nouvelles et au début des années 1980, une réorganisation de ces options a commencé à se manifester et un certain nombre de mesures ont été prises pour réhabiliter et redynamiser les investissements des entreprises du secteur privé.

2. 3. Le crédit à long terme :

Le crédit à long terme est accordé pour une durée de 7 à 25 ans, ou plus. Il est donc réservé aux investissements, pour lesquels il faut compter au moins ce délai avant que l'on puisse obtenir suffisamment de recettes supplémentaires pour pouvoir rembourser les emprunts.

Les crédits à long terme sont financés par les institutions financières grâce à l'épargne nationale ou étrangère. Plus la quantité d'épargne est forte, plus le montant des investissements sera élevé.

Les crédits à long terme financent les immobilisations de l'entreprise : bâtiments, équipements, usines, gros matériel, etc.

Leur acquisition est faite pour une longue durée au cours de laquelle leur utilisation permettra de dégager un chiffre d'affaires et un bénéfice dont une partie servira au remboursement du crédit. En Algérie, les crédits à long terme n'étaient jamais octroyés aux entreprises du secteur privé. Avec la loi 82-11 du 21 août 1982 relative à l'investissement économique privé, ce financement devient enfin possible.

3. LE LEASING OU CREDIT BAIL :

Le leasing est une technique américaine de financement des investissements, qui s'est développée en Europe et notamment en France et qui commence à susciter de l'intérêt dans d'autres pays, au Maghreb par exemple. C'est une technique qui peut concerner aussi bien les bâtiments et constructions diverses (Leasing Immobilier), que le matériel et l'outillage (leasing mobilier).

On peut définir le leasing comme un contrat de location assorti d'une promesse de vente. Il est pratiqué par des sociétés spécialisées qui font l'acquisition du bien désiré et le mettent à la disposition du client moyennant un loyer. Le contrat de leasing comporte une période dite irrévocable, au cours de laquelle les parties en présence ne peuvent pas dénoncer le contrat. Cette période correspond, à peu près, à la durée d'amortissement du bien en question.

A l'issue de cette période d'irrévocabilité, le locataire a trois options possibles :

- Renoncer à la location du bien et mettre fin au contrat ;
- Acheter le matériel à un prix bas puisqu'il est amorti ;
- Renouveler le contrat, avec des redevances plus faibles.

Chapitre : LA PLANIFICATION ALGERIENNE**I. OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION :**

Les deux raisons principales de la planification sont :

1. De définir clairement dans quelle direction sont utilisées les ressources financières et les ressources humaines entreprises en vue d'atteindre les objectifs tracés ;
2. D'accroître les chances de réalisations de ces buts et ces objectifs.
Enfin, l'objectif de la planification est d'atteindre une croissance économique durable et équilibrée, le but final étant parvenir à une meilleure satisfaction des besoins.
En Algérie, l'objectif de la planification était de réaliser les actions définies dans la stratégie économique algérienne à long terme en s'appuyant sur la valorisation des hydrocarbures, la réorganisation de l'activité économique et la monopolisation étatique de la quasi-totalité des activités, par le recours aux plans de développement à moyen terme.

II. LES TECHNIQUES DE LA PLANIFICATION :

L'élaboration d'un plan est une opération très complexe, on peut cependant ramener l'élaboration d'un plan à quatre étapes principales, il s'agit de :

1) . L'analyse et diagnostic du bilan économique :

- Analyse des chiffres de production et des capacités de production ;
- Investissements réalisés et reste à réaliser ;
- Analyse de la structure socioprofessionnelle de la population et les perspectives de formation
- Détermination des différents types de revenus ;
- Détermination des consommations enregistrées (d'origine nationale et /ou faisant appel à l'importation ;
- Résultats du commerce extérieur.

2) . La détermination des objectifs prioritaires :

- Déterminer les conditions de réalisation ;
- Etudier les possibilités qu'offre l'économie nationale.

3) . La détermination des grandeurs de chacune des principales variables de l'économie :

Et ceci, en vue de réaliser concrètement les objectifs.

A cet effet deux tableaux économiques sont utilisés :

- a) . **Le tableau des échanges industriels :** qui permet de déterminer la croissance de chaque branche pour obtenir le taux de croissance général voulu, compte tenu des objectifs prioritaires et des contraintes (consommations)

b) . Le tableau d'emplois - ressources :**Exemple :**

Le tableau Epargne - Investissement : Si l'on veut atteindre telle production, il faut investir tant, donc dégager tant d'épargne. Ceci veut dire que le consommateur ne doit pas dépenser tant. Ces tableaux d'emplois - ressources donnent les contraintes économiques que doit respecter le plan pour être cohérent

4) . Détailler les objectifs et les moyens nécessaires à la réalisation :

Ceci doit être élaborer par entreprise pour que le plan soit exécuté convenablement.

5) . Analyser et enregistrer les résultats obtenus.**6) . Contrôler le processus de planification et corriger les écarts.**

La correction des écarts doit être faite entre les objectifs tracés et les actions réalisées.

III. LE CONTENU DES PLANS :

3.1. Le plan triennal (1967 - 1969) : Souvent qualifié de pré - plan, représente un effort d'adaptation des structures socio-économiques et institutionnelles du pays. Il s'agit d'un programme d'investissements sectoriels. Ce plan attribue la priorité à l'investissement dans l'industrie de base et dans les activités liées aux hydrocarbures.

3.2. Le premier plan quadriennal (1970 - 1973) : Il constitue un progrès remarquable dans la décentralisation, la quantification et la précision, par l'association des collectivités locales à la planification. Dans ce cadre la wilaya propose, après consultation des communes, des actions d'investissements sociaux (école, routes, structures sanitaires...).
Le secrétariat d'Etat au plan fournit aux entreprises publiques des critères de choix et de classification des investissements pouvant permettre un pré - planification par branche.

3.3. Le second plan quadriennal (1974 - 1977) : Il a pour objet d'une part d'achever les projets en retard et d'autre part de procéder à de nouveaux investissements. Ce plan poursuit les mêmes priorités qu'auparavant. Cependant les investissements dans le secteur agricole, du logement et l'infrastructure sont fortement accrus.
L'industrie s'accapare une part importante dans l'investissement planifié global : soit 43,40 % dans le second plan quadriennal contre 44,70 % ans le premier.

3.4. La période (1978 - 1979) : Tout en étant pas couverte par un plan cette période ne représente nullement une pause en matière d'investissements publics. Ces derniers s'y élèvent à 110 milliards de DA.

3.5. Le premier plan quinquennal (1980 - 1984) : Le premier plan quinquennal revoit et corrige les déséquilibres constatés. Le volume des investissements est prévu à 250 milliards de DA soit deux fois et demi (2.5) de plus que le 2ème plan quadriennal. 63 milliards sont destinés aux hydrocarbures et une enveloppe très importante est destinée au secteur de l'agriculture.

3. Le second plan quinquennal (1985 - 1989) : Sur 550 milliards de DA, 51 milliards seulement sont consacrés aux hydrocarbures.
L'accent est mis sur une meilleure cohérence physique, sur l'intensification des capacités de production existantes et sur leur meilleure gestion.

IV. LA POLITIQUE ECONOMIQUE ALGERIENNE

La politique économique désigne un ensemble de décisions prises par les pouvoirs publics afin d'atteindre, grâce à l'utilisation de divers instruments objectifs, le développement économique

1. La situation de l'économie algérienne après l'indépendance : La situation économique de l'Algérie au lendemain de l'indépendance s'est caractérisée par ce qui suit :

- Exode massif des européens laissant l'économie totalement paralysée (50 000 cadres moyens et 100 000 ouvriers et employés) ;
- Transfert de capitaux par les colons étrangers ;
- Baisse de la production et arrêt de nombreuses unités de production industrielle ;
- Fermeture des minerais ;
- Transfert des avoirs en or en Europe ;
- Exode rural vers les villes ;
- Emigration vers l'extérieur du pays ;
- Disparités régionales entre les wilayate et disparités entre les revenus individuels des populations
- Absence d'octroi des crédits par les banques étrangères pour le financement des projets économiques ;
- Sabotage économique par L'O A S. ;
- Sous développement scientifique et culturelle suite à la politique d'analphabétisation suivi par l'impérialisme français à l'encontre du peuple algérien. (Taux d'analphabétisation = 80 % de la population globale) ;
- Déséquilibre entre la croissance économique et la croissance démographique ;
- Problèmes sociaux (logement - santé - chômage).

Section .1. LES BASES D'UNE STRUCTURE ECONOMIQUE MODERNE :

Pour sortir de cette situation l'Algérie a adopté une politique économique basée sur des critères scientifiques préalablement étudiés, il s'agit :

- Du choix socialiste comme modèle de développement ;
- De la récupération des richesses nationales ;
- Du monopole du commerce extérieur.

1. Le choix du modèle socialiste de développement : La politique économique algérienne s'est basée sur le choix du modèle socialiste en tant que moyen de développement global.

Une stratégie globale de développement économique a été conçue et élaborée dans ce cadre, et ce, suite à une étude et un diagnostic qui a déterminé les points forts et les points faibles de l'économie algérienne. Il faut noter que de l'analyse de cette situation deux résultats ont été mis en évidence :

- a. La nécessité d'orienter et de centraliser l'intervention de l'Etat dans le domaine des activités économiques et sociales.
- b. La nécessité de l'application d'une politique économique collectiviste regroupant les grands secteurs d'activités dans le pays.

2. La nationalisation des richesses algériennes : La reconquête des ressources naturelles et nationales, leur gestion directe, la maîtrise des facteurs de production, l'intervention de l'Etat dans les opérations relatives aux investissements productifs sont les facteurs et les axes les plus importants autour desquels gravite la politique de développement en vue d'assurer une indépendance économique à l'égard de l'extérieur.

C'est dans ce cadre que l'Algérie a procédé aux actions de nationalisations suivantes :

- Nationalisation des terres des colons et des biens vacants
- Application du système d'autogestion (règlements et décrets de mars 1963 et Décembre 1968) ;
- Nationalisation de la Banque d'Algérie, devenue Banque Centrale d'Algérie en janvier 1963 :
- Emission monétaire du DA (unité monétaire) en janvier 1963 ;
- Nationalisations de toutes les banques commerciales étrangères en 1966 ;
- Nationalisation de toutes les sociétés d'assurance et de réassurance en 1966 ;
- Nationalisation du commerce extérieur et du secteur des transports ;
- Nationalisation de toutes les minerais en mai 1966 ;
- Nationalisation de tout le réseau étranger de distribution des dérivés du pétrole ;
- Nationalisation du gaz naturel et de 51 % du capital dans le domaine du pétrole le 24 février 1971.

3. Le monopole du commerce extérieur ou le protectionnisme : Dans le but de protéger la production nationale de la concurrence étrangère, l'amélioration de la situation de la balance commerciale et la restructuration du secteur du commerce extérieur, l'Algérie a procédé à la création d'entreprises et d'offices nationaux selon les spécialités souhaitées.

Ces derniers ont été développés et améliorés selon les besoins et les exigences du développement économique et social.

Ces entreprises et offices nationaux avaient droit au monopole de l'importation des biens et leur distribution et commercialisation tout en encourageant la production nationale et en recherchant l'amélioration du volume des exportations.

Ces établissements ont d'ailleurs procédé à la signature de plusieurs conventions commerciales avec plusieurs pays dont notamment les pays en voie de développement en vue d'encourager les échanges et la coopération sud - sud.

Il faut souligner que l'Algérie a procédé à une diversification plus large des importations et exportations en vue de protéger l'économie algérienne des influences politiques de dépendances dirigées par l'extérieur.

Section.2- LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ALGERIENNE :

Les instruments de la politique économique algérienne sont relatives à :

- L'organisation et la planification ; le développement de l'agriculture et l'industrialisation.

1. L'Organisation et la Planification :

a). L'Organisation : La notion d'organisation d'un système économique met en jeu deux paramètres :

1. L'organisation et l'administration économique ;
2. Le mode de régulation économique.
3. L'Organisation et l'administration économique concernent :

1. D'une part l'organisation des principaux opérateurs économiques : à savoir les unités de production et de distribution, les entreprises de production et de distribution, le secteur de production et de distribution (ministères de tutelle). Il s'agit à ce niveau de connaître :

- Les structures organisationnelles propres à chaque opérateur ;
- La place et la fonction devant être remplies par chaque opérateur dans le système et la nature des relations qui les caractérisent.

Il faut noter que chaque fois que les décisions touchant au fonctionnement et au développement de l'unité sont concentrées entre les mains des instances dont elle dépend (entreprises / ministères / administrations économiques), le système est centralisé.

Le système est décentralisé lorsque l'unité de base maîtrise elle-même son propre devenir ;

D'autre part les administrations d'encadrement et de réglementation : Elles sont chargées de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à la prise en charge par les agents économiques définis plus hauts, des objectifs qui leur sont fixés : en matière de :

- Approvisionnement ;
- Distribution ;
- Financement ;
- Réglementation du travail.

La réglementation constitue l'ensemble des décisions qui fixent le cadre juridique à l'activité des unités de base.

Plus cette réglementation est poussée et détaillée, moins l'entreprise ou l'unité ont l'autonomie.

2. Le mode de régulation économique : C'est le type et la nature des mécanismes de direction de l'économie qui sont mis en œuvre :

Il s'agit en Algérie du mode administratif de régulation. Celui-ci repose essentiellement sur une réglementation imposée par le centre (le pouvoir de l'Etat) aux différentes unités de base de production et de distribution. De ce point de vue l'essentiel de la régulation est le fait de dispositions diverses relevant du droit économique.

Les critères de ce mode de régulation sont quasi - exclusivement politiques et méconnaissent les règles de l'optimum économique.

b) . La planification : (Voir Chapitre relatif à la planification algérienne)

2. Le développement de l'agriculture : (Voir aussi Chapitre relatif à l'Agriculture en Algérie)

Au lendemain de l'indépendance l'Algérie a axé ses efforts sur la récupération des terres abandonnées par les colons et leur organisation sous formes, soit de fermes socialistes, soit de coopératives autogérées.

Dans le cadre des plans de développement deux principaux objectifs ont été tracés en vue du lancement du secteur agricole :

- a- Donner la priorité à la satisfaction des besoins de la population algérienne et la couverture des besoins du marché nationale par les produits agricoles ;
- b- Améliorer les conditions de vie des fellahs et lutter contre l'exode rural par la lutte contre les disparités régionales et l'équité en matière de distribution des terres agricoles dans le cadre du démarrage de la révolution agraire.

Dans ce cadre le gouvernement algérien a élaboré un programme d'actions qui gravite autour des axes suivants :

- L'accroissement du rendement en matière de production animale et végétale ;
- L'exploitation d'une grande superficie de terres agricoles ;
- L'aménagement des zones semi désertiques ;
- Le développement de l'agriculture saharienne ;
- Le développement de l'agriculture en zone montagneuse ;
- la prise en charge des actions de formation et de recherche en matière agricole, etc.

3. Le lancement d'une industrie lourde : (voir aussi Chapitre relatif à l'industrialisation en Algérie)

L'industrialisation constitue un axe important autour duquel tourne la politique économique algérienne. L'un des grands objectifs de la conduite du développement après l'indépendance, était de rechercher l'amélioration du niveau de l'emploi des populations algériennes et la lutte contre le chômage, par l'industrialisation, le renforcement de l'indépendance économique et la lutte contre le sous développement.

A cet effet l'Etat a réservé une part très importante des investissements.

La planification et le lancement d'industries publiques seront soutenue dès 1974 par l'octroi de ressources financières importantes grâce à l'exportation des hydrocarbures dont le prix, enregistré, à l'époque, une hausse spectaculaire. Il faut souligner que dans le cadre du 2^{ème} plan quinquennal les efforts du gouvernement algérien se sont axés sur la réalisation des objectifs suivants ;

- la continuité des efforts d'industrialisation
- Le développement et l'accroissement des activités industrielles de transformation dont l'objectif est de satisfaire les besoins sociaux ;
- L'accroissement et le développement des échanges économique entre les différents secteurs ;
- La réalisation de l'intégration économique ;

LES RICHESSES NATURELLES ALGERIENNES ET LE MILEU HUMAIN :

I. LES RICHESSES NATURELLES EN ALGERIE :

1.1. LE SOL :

a - La forêt : Couvre 4 millions d'hectares dont 700.000 opérés dans le cadre des actions de reboisement (1986).

En 1987, 80.000 hectares avaient été plantés dans le cadre du projet spécial ; le barrage vert.

En 1985, l'Algérie a produit 138.000 quintaux de liège, 60.000 mètres cubes de bois industriel et 34.000 tonnes d'Alfa ;

b - la terre : Les surfaces cultivables 4 millions 500 milles d'hectares, soit 1.91 % de la surface globale estimées à 240 millions d'hectares, se situent principalement au Nord.

La surface agricole s'évalue à 7 millions 500 milles hectares, soit 3.12 % de la superficie totale.

Les céréales occupent : 3.000.000 d'hectares.

Les arbres fruitiers :

- Agrumes : 100.000 hectares
- Oliviers : 171.000 hectares
- Palmiers - dattiers : 71.000 hectares
- Figuiers : 40 000 hectares
- Autres : 110.000 hectares
- Vignes ; 230.000 hectares

- Les cultures maraîchères : 150.000 hectares
- A cela s'ajoutent 250.000 hectares conquis à la culture principalement au sud.

c). L'eau :

Les ressources en surface : sont estimées à une moyenne allant entre 15 milliards et 17 milliards de

Mètres cubes par an de précipitations dont seulement environ 3 milliards à 4 milliards sont exploités, les autres vont se déverser dans la mer Méditerranée ou dans les «chotts» des hautes plaines (lacs salés du Hodna ...) et le Sahara (1million 500 milles).

Les ressources souterraines : s'évaluent en usage annuel à 1 million 800 milles de mètres cubes pompés au Nord et 1 million 600 milles de mètres cubes au Sahara.

1.2. LA MER :

L'Algérie a une façade maritime de 1200 kilomètres, son plateau continental, large de 10 miles à l'Ouest s'étend sur 14.000 kilomètres carrés.

La pêche est estimée à 100.000 tonnes avant 1980, 86.000 tonnes en 1985, et 30.000 tonnes en 1980.

Les espèces de poissons les plus pêchées sur les côtes algériennes sont les sardines, anchois, thon pageots, rougets, merlans, crevettes, langoustes.

1.3. LE SOUS - SOL :

L'Algérie est connue pour son pétrole (gisements de Hassi Messaoud) et son gaz (Hassi-Rmel) En 1986, plus de 53 millions de tonnes de pétrole brut et condensa ont été produites et 32 millions de tonnes de gaz. Les autres minerais exploités sont :

- Le fer (mines de l'Ouenza à l'Est) avec 3 millions 500 milles de tonnes
- Le gisement de Gara Djebilet (Ouest) n'est pas encore exploité.
- Les phosphates (Djebel Onk, Tebessa) avec 1 million 200 milles de tonnes en 1985.
- Le zinc : 26.000 tonnes
- Le plomb : 6000 tonnes
- Le cuivre : 1000 tonnes

II. LE MILIEU HUMAIN :

Evolution du nombre de la population algérienne :

Période	Nombre d'habitants
1962	10.200.000
1966	12.142.000
1977	17.000.000
1987	22.971.000
1996	28.000.000

Le taux de croissance naturelle de la population est estimé à :

Période	Taux de Croissance Naturelle
1967	3.42%
1984	3.16%

Le nombre de naissance vivant :

Période	Nombre de naissance
1954	363 000
1984	833 000

Le nombre de décès

Période	Nombre de naissance
1954	115 000
1984	137 000

En 1985, plus de 57 % de la population avait moins de 19 ans et 3,9 % de la population représentait Plus de 65 ans soit 850.000.

L'INDUSTRIE EN ALGERIE :

La stratégie d'industrialisation initiée en 1967 s'appuie sur un secteur producteur de moyens de production assez conséquent à savoir l'industrie industrialisante.

Ce qui suppose des ressources variées et abondantes en capitaux et facteur humain ;

L'Algérie produisait, à la fin des années 1980, et ce grâce à ses usines propres, aussi bien de l'acier que des tissus, du ciment ou du savon, des téléviseurs ou des camions, des médicaments ou des engrais, des tracteurs ou des centrales téléphoniques, etc.

Elle est même devenue un pays exportateur de certains produits industriels.

On note également la présence d'industries chimiques (70.000 tonnes de détergents en 1986 et 130.000 tonnes de peintures et vernis), ainsi que la production d'engrais phosphatés (260.000 tonnes) ou composés (50.000 tonnes) ou la production de médicaments (antibiotiques).

1. Les industries agro-alimentaires : sont fortement indépendantes de l'importation de grains, farines et semoules, huiles, sucres et tabacs. Leur production en 1986 était de :

- 2.400.000 tonnes de semoules et pâtes ;
- 290.000 tonnes d'huiles alimentaires ;
- 200.000 tonnes de sucre ;
- 58.000 tonnes de conserves et jus
- 20.000 tonnes de cigarettes.

2. Les industries de matériaux de construction : n'arrive pas, elles non plus encore à la fin des années 1980, à satisfaire la demande liée à la construction de logements.

En 1988, il existait 11 cimenteries produisant 6.500.000 tonnes de ciment par an. Les briques et tuiles sont fabriquées à hauteur de 1.700.000 tonnes. Deux entreprises nationales se spécialisent dans la céramique (16.000 tonnes de céramique sanitaire et 2.00.000 mètres carrés de carrelage) Une autre entreprise dans la robinetterie (1.500 tonnes par an).

3. Les Industries du verre :

40.000 tonnes de verres creux
8.000 tonnes de verres plats

4. Les industries du papier :

30.000 tonnes de papier d'écriture
65.000 tonnes de papier carton et emballages.

5. Les industries d'équipement domestique :

105.000 réfrigérateurs
136.000 cuisinières et réchauds
120.000 téléviseurs couleur
260.0 téléviseurs noir et blanc
200.0 appareils de radio
9.000 tonnes de céramiques de vaisselle
24.000.000 de pièces de coutellerie

6. Les industries de textile :

- 30.000 tonnes de filés coton ;
- 7800 tonnes de filés en jute
- 6000 tonnes de filés en laine
- 90.000.000 de mètre de tissu (laine, coton, soie, synthétique)
- 2.500.000 chemises
- 1.400.000 pantalons
- 645. 000 vestes et blouses.

7. Les industries du cuir :

- 18.000.000 de paires de chaussures.

8. Les industries lourdes :

Le complexe sidérurgique d'El Hadjar employait + de 20.000 travailleurs produisait les produits suivants :

- ✓ la fonte..... 1.250.000 tonnes
- ✓ L'acier..... 1.135.000 tonnes
- ✓ Les laminés 682.000 tonnes
- ✓ les ronds à béton... 330.000 tonnes
- ✓ Les tubes..... 200.000 tonnes

A noter que diverses entreprises publiques assurent la transformation de ces produits en :

- ✓ Charpentes métalliques118.000 tonnes
- ✓ Wagons700 unités / an.

L'industrie métallurgique produit également :

- ✓ les grues.....730 unités
- ✓ les pelles mécaniques... 500 unités
- ✓ Les bétonnières..... 400 unités
- ✓ les pylônes..... 50.000 unités

Ceci, en plus d'un nombre important de citernes, radiateurs, baignoires, lavabos, etc.

L'industrie mécanique :

- ✓ Camions6.550 unités
- ✓ Car et bus 849 unités
- ✓ Moteurs diesel1 12.000 unités
- ✓ Tracteurs 6.500 unités
- ✓ Moissonneuses-batteuses..... 1.100 unités
- ✓ Cyclomoteurs 48.000 unités
- ✓ Fraiseuses (machines à outils)160 unités
- ✓ Perceuses 350 unités
- ✓ Tours160 unités
- ✓ Tourets 580 unités

Chapitre :**L'AGRICULTURE EN ALGERIE**

La surface agricole de l'Algérie estimée à 7 millions 500 milles hectares sur environ 240 millions d'hectares

Représentant la surface globale du sol algérien, se trouve à la veille de l'indépendance, répartie entre secteur colonial dit moderne (2 millions 200 milles hectares) et le secteur algérien dit traditionnel (5 millions 500 milles hectares).

Les terres abandonnées par les colons sont déclarées «vacantes » et mises en autogestion.

Elles constitueront officiellement le secteur socialiste agricole après les nationalisations entreprises par l'Algérie.

Le manque de cadres contraint à leur regroupement en gigantesques exploitations : les 22.000 fermes coloniales donnent 2.200 domaines socialistes d'une superficie de 1000 hectares.

I. L'AUTOGESTION :

Les terres abandonnées par les colons étrangers, sont mises en autogestion par l'ordonnance du 23 mars 1963, sur une surface de 2 millions 400 milles hectares répartis entre 22.000 fermes employant 23.000 ouvriers agricoles.

Ces terres sont concentrées au nord dans le Tell et surtout sur les plaines côtières.

1.1. L'Organisation de l'Autogestion :

Les fermes gérées par les travailleurs et le mode d'organisation du travail est le même que celui des colons : même cultures, même terres, même débouchés (on exporte toujours le vin vers la France), même emploi, même technique.

En 1963, le gouvernement légalise la situation des comités de travailleurs qui avaient pris en main la gestion des fermes coloniales ;

1.2. Les organes de l'Autogestion :

- a) . **L'assemblée Générale** : organe suprême du secteur d ' autogestion, elle est composée des travailleurs permanents et procède à l ' élection du comité des travailleurs. Elle se réunit une fois tous les trois mois.
- b) . **Le Comité des Travailleurs** : Il est élu par l'assemblée générale pour une période de trois (3) ans. Il se réunit une fois par mois. Il contrôle les activités de la commission de gestion. Il détermine et fixe les crédits alloués aux paysans et procède à l'élection de la commission de gestion.
- c) . **La Commission de Gestion** : Elle est élue pour une période de trois ans. Elle est constituée de trois membres au minimum et 11 au maximum. Elle prend les décisions nécessaires à l'activité agricole conformément aux orientations de l'assemblée Générale.
- d) . **Le Président** : Il est désigné par les membres de la Commission de Gestion ou élu directement par l'assemblée Générale des travailleurs. Il applique les résolutions de l'assemblée Générale.
- e) . **Le Directeur** : Il est nommé par l ' Etat et est chargé d'assister la commission de gestion dans la réalisation des travaux techniques. Il veille à la conformité du plan de l'unité avec le plan national.

1.2. Evolution de l'Autogestion : Le secteur autogéré a connu plusieurs évolutions à savoir :

- La restructuration conformément à la législation du 30 décembre 1968 ;
- La réorganisation conformément au décret du 17 juin 1975 ;
- La réorganisation de 1980 ;

II. LA REVOLUTION AGRAIRE :

1. Le cadre juridique : En 1970 le projet de charte de la révolution agraire a été élaboré pour être approuvé et promulgué en juillet 1971 par les instances dirigeantes de l'époque. Une ordonnance en date du 8 novembre 1971 est promulguée pour l'application de la charte de la révolution agraire. Mais c'est à partir de juin 1972 que l'application effective de la révolution agraire a commencé.

2. Les objectifs de la révolution agraire : La révolution agraire avait pour objectifs de :

- Lutter contre les inégalités en matière de répartition des terres ;
- Limiter les grandes propriétés privées ;
- La transformation des relations de production ;
- La concrétisation du principe : « la terre à ceux qui la travaillent » ;
- La modernisation de l'agriculture en vue de satisfaire les besoins de la population algérienne ; enfin, l'élévation du niveau de vie des paysans.

III. LA REFORME AGRAIRE : (loi d'août 1983)

1. Objectifs de la réforme agraire :

- Encourager les citoyens à l'exploitation et à l'aménagement des terres agricoles en vue de leur permettre d'augmenter la capacité productrice du secteur agricole ;
- Assurer la sécurité alimentaire de la population.

2. Application de la réforme agraire :

L'application de la réforme agraire a commencé en 1984 et à la fin de 1985 : 76.700 hectares ont été attribués à 18.600 bénéficiaires dont : 54.400 hectares ont été attribués à 14.200 bénéficiaires dans les wilayate du sud (Adrar, Béchar, Biskra, El Oued, Ouargla) ; Dans les hauts plateaux : 20.700 hectares ont été distribués sur 4000 bénéficiaires (Djelfa, Naama, M'sila, Saida, Tiaret) ; Dans le nord : 1500 hectares ont été distribués sur 200 bénéficiaires (Bouira, Bejaia, Tizi Ouzou). L'application de la réforme agraire avait pour objet de renforcer et d'encourager les bénéficiaires par des moyens matériels agricoles, le forage des puits, les travaux de canalisation et la construction des petits barrages. Des crédits financiers à taux faible ont été distribués. Des terres sahariennes ont été aménagées sous forme de fermes pilotes dont la superficie est égale jusqu'à 1000 hectares, avec utilisation de techniques modernes d'irrigation qui ont donné des résultats satisfaisants. En 1987, une loi relative à l'exploitation et l'investissement agricole est promulgué le 08 décembre 1987 ; ce qui a aboutit à l'aménagement de 3159 fermes agricoles couvrant une surface de 2.469 .146 hectares employant 162.690 travailleurs, devenus, après la restructuration 21.872 exploitations agricoles collectives et 5.460 exploitations agricoles individuelles, employant 164.257 bénéficiaires.

IV. LE SECTEUR AGRICOLE PRIVE :

Il emploie 4 379.900 hectares de terres agricoles réparties sur 700.000 fermiers soit une moyenne de 5 hectares par personne.

Ce sont soit des petites fermes familiales soit des fermes modernes. En 1966 le secteur privé disposait de 19.000 tracteurs dont 15.000 en bon état sur un total de 39.000 tracteurs les autres 20.000 tracteurs étaient exploités par le secteur agricole public.

Chapitre :

LA BALANCE DES PAIEMENTS

I. DEFINITION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS :

C'est un document comptable enregistrant annuellement toutes les opérations effectuées entre les résidents nationaux et les résidents à l'étranger. C'est un document qui comptabilise les opérations commerciales, financières et monétaires intervenues au cours d'une période (un an) entre un pays et le reste du monde.

II. STRUCTURE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS :

La balance des paiements comprend :

- la balance des opérations courantes
- le mouvement des capitaux à long terme
- Le mouvement des capitaux à court terme

1.2. La balance des opérations courantes : Elle est constituée des opérations visibles et des opérations invisibles.

✓ **Les opérations visibles** concernent le commerce de biens c'est-à-dire les imports et exports de marchandises durant une année. Les opérations visibles constituent la balance commerciale.

✓ **Les opérations invisibles** : elles sont invisibles parce que les paiements (dettes ou créances) qu'elles engendrent ne reposent pas sur un bien concret, matériel. Par exemple : si un bateau algérien effectue des transports pour le compte d'un autre pays, le produit de ce «service» sera inscrit dans la rubrique «transports maritimes» en crédit au poste «biens et services».

Les opérations invisibles concernent les services effectués durant une année, exemple : les services de la navigation, le tourisme, l'assurance, les revenus du capital (dividendes, intérêts, loyers), les revenus du travail (transferts de salaires) (primes, pensions...), les dépenses des ambassades à l'étranger et celles des ambassades étrangères en Algérie sont aussi considérées comme opérations invisibles. A ce poste s'ajoute les «transferts unilatéraux» qui regroupent les flux monétaires sans contrepartie (dons, remises de dettes, etc.).

2.2. La balance des capitaux à long terme : Elle est constituée des crédits commerciaux, des investissements, des prêts et emprunts.

✓ **En cas d'expatriement de capitaux à long terme :** l'Etat procède à l'établissement de projets économiques à l'étranger, aux achats d'actions étrangères, au paiement de la dette extérieure.

- ✓ **En cas de rapatriement de capitaux à long terme** : l'Etat procède à la vente de projets économiques se trouvant à l'extérieur ; à la vente des actions projets étrangers, à l'obtention de dettes contractées avec l'étranger.

2.3. La balance des capitaux à court terme : Les capitaux à court terme sont les instruments de crédit payables à vue ou à terme dont la durée ne peut dépasser un an, exemple : les dépôts à vue ou à terme de moins d'une année, les bons de trésor et les effets de commerce.

La balance des capitaux à court terme concerne le secteur privé non bancaire et le secteur bancaire.

Modèle de balances de capitaux :

OPERATIONS COURANTES	Crédits	Débits	Solde
1. Marchandises			
Exportations et Importations			
Négoce International			
Services			
Transferts Unilatéraux			
Total			
2. CAPITAUX A LONG TERME			
Crédits commerciaux			
Investissements directs			
Autres investissements			
Prêts et emprunts			
Investissement de portefeuille			
Total			
3. CAPITAUX A MOYEN TERME			
Secteur privé non bancaire			
Secteur bancaire			
Total			
Total Générale			

1. Le solde de la balance commerciale : Le solde de la balance commerciale = Import - Ex port

L'excédent commercial : Il indique une entrée en devises, c'est un indicateur de compétitivité d'un pays
Le déficit commercial : Il traduit une sortie et une perte en devises.

2. L'évaluation des échanges de marchandises :

- ✓ **Les exportations** : Elles sont estimées en FAB (Fronco-Frontière) ou FOB (free on Board).

La valeur retenue pour les exportations représente le prix à la frontière, compte tenu uniquement du coût de transport et d'assurance du lieu de production à la frontière.

- ✓ **Les importations** : Elles sont évaluées en CIF (Cost Insurance and Freight) ou CAF (Coût Assurance Fret).

La valeur retenue pour les importations comprend les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu d'introduction dans le territoire douanier de destination.

3. Composition de la balance des paiements : La balance commerciale comprend les exportations et les importations de biens.

- ✓ **La balance des opérations courantes** = (balance commerciale + Négoce international + services + transferts unilatéraux).
- ✓ **La balance de base** = balance des opérations courantes + capitaux à long terme.
- ✓ **La balance des mouvements monétaires** = capitaux à court terme du secteur bancaire.
- ✓ **La balance des mouvements non monétaires** = balance de base + (capitaux à court terme - secteur bancaire)
- ✓ **La balance des règlements officiels** = balance des mouvements non monétaires + balance des mouvements monétaires

4. Ratios et indicateurs de gestion :

$$\text{Le taux de couverture commerciale} = \frac{\text{Exportation}}{\text{Importation}} \times 100$$

C'est le rapport entre les exportations et les importations d'un pays durant une année. S'il est égal à 100 % il y a équilibre.

$$\text{Le taux de pénétration des importations} = \frac{\text{Total des importations}}{\text{L'ensemble des biens possédés}} \times 100$$

$$\text{Le taux d'effort à l'exportation} = \frac{\text{Total des exportations}}{\text{L'ensemble des biens détenus}} \times 100$$

$$\text{L'élasticité à importer} = \frac{\text{Delta importation}}{\text{Delta production finale}}$$

$$\text{les termes de l'échange} = \frac{\text{Prix des exportations}}{\text{Prix des importations}}$$

$$\text{Le degré d'ouverture d'une entreprise} = \frac{\text{Moyennes des exportations et importations}}{\text{Le PIB}}$$

Chapitre :

LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN ET LE ROLE DE LA BANQUE D'ALGERIE

INTRODUCTION :

Il existait avant l'indépendance de l'Algérie un système reposant sur un Institut d'Emission, un organe de contrôle du crédit et un ensemble de banques étrangères ayant des rôles diversifiés mais ne s'inscrivant pas dans l'optique des orientations économiques et politiques du pays après indépendance. La première institution qui devait naître après les actions de nationalisations des institutions financières aussitôt l'indépendance arrachée, fut la Banque Centrale d'Algérie se substituant aux attributions et prérogatives de l'ex - Banque d'Algérie et du conseil algérien du crédit.

Section.1. LA BANQUE CENTRALE D'ALGERIE :

Créée par la loi du 12/12/1962 avec un capital initial totalement souscrit par l'Etat. La banque centrale d'Algérie était dotée d'un conseil d'administration, deux censeurs nommés par le chef de l'Etat. Le rôle de ces deux censeurs en leur qualité de hauts fonctionnaires du ministère des finances, choisis pour leurs compétences monétaire, financières et économiques était celui d'un commissariat aux comptes chargé de surveiller la gestion et d'examiner régulièrement tous les documents de la banque. Au terme de ses statuts, elle devait avoir pour missions principales : L'émission de monnaies et de régulation de la circulation monétaire ; Diriger et contrôler la distribution du crédit ; Assurer les opérations de réescompte des titres publics et privés à court terme présentés par les banques primaires et, à titre exceptionnel, par les particuliers ; Accorder des concours à l'Etat sous forme d'escompte d'obligations cautionnées souscrites à l'ordre du trésor ou d'avances consenties à ce dernier ; Appliquer et faire appliquer la réglementation des changes ; Participer aux négociations d'accord de paiement, de compensation, de prêts et d'emprunts avec l'étranger ; Gérer les réserves de changes (or et devises) du pays ; Autoriser les importations et les exportations initiées par les opérateurs économiques nationaux publics ou privés. A partir d'octobre 1963 l'Algérie a décidé de se doter d'un Institut d'émission gérée librement et de s'attribuer une monnaie dès 1964, le Dinar défini non plus par rapport au Franc mais par rapport à l'or ; la parité officielle déclarée au Fonds Monétaire International étant $1 \text{ DA} = 0.180 \text{ grammes d'or}$.

LA REFORME DE 1990 ET LA LOI SUR LA MONNAIE ET LE CREDIT :

La loi sur la monnaie et le crédit promulgué en avril 1990 constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées dès 1988 par les autorités politiques du pays. Cette loi vise plusieurs objectifs, il s'agit de :

Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier ; Réhabiliter le rôle de la Banque d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit ; Rétablir la valeur du dinar algérien ; Procéder à une meilleure banquarisation de la monnaie ; Encourager les investissements extérieurs utiles à l'économie ; Assainir la situation financière des entreprises du secteur public ;

Définir et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers ; Diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises par la création d'un marché financier. Aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990, la Banque d'Algérie est chargée de l'émission de monnaie, du contrôle de la distribution des crédits à l'économie, de la gestion des réserves de changes, de l'octroi de concours à l'Etat. Elle est chargée également d'assurer les opérations de réescompte, de gestion du marché monétaire, des chambres de compensation, du marché des changes, de l'octroi des agréments pour l'ouverture de bureaux de représentation et / ou d'installation de banques et établissements financiers étrangers en Algérie. La Banque d'Algérie est dirigée par un gouverneur assisté de trois vices gouverneurs. L'administration de la Banque est exercée par un conseil de la monnaie et du crédit qui joue un double rôle de conseil d'administration et d'autorité monétaire.

En tant que conseil d'administration : Le conseil de la monnaie et du crédit dispose de pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la banque ; il délibère sur l'organisation générale de la banque, arrête chaque année le budget et la répartition des bénéfices et approuvent le projet de compte rendu annuel que le gouverneur adresse, en son nom, au président de la république.

En tant qu'autorité monétaire : Le conseil de la monnaie et du crédit édicte les règlements bancaires et financiers concernant notamment l'émission de monnaie et sa couverture, les normes et conditions des opérations de la Banque centrale, les objectifs en matière d'évolution des différentes composantes de la masse monétaire et du volume du crédit, l'établissement des normes et ratios applicables aux banques,

La réglementation des opérations des banques avec leurs clients, la réglementation des changes et l'organisation du marché des changes et prend les décisions individuelles en matière d'autorisation d'ouverture de représentation et ou d'installation de banques et établissements financiers étrangers, de délégation de pouvoirs dans le domaine de la réglementation des changes ; La surveillance de la Banque d'Algérie est assurée par deux censeurs nommés par le président de la république.

Section .2. LES BANQUES COMMERCIALES PUBLIQUES :

1). LA BANQUE ALGERIENNE DE DEVELOPPEMENT :

Le rôle de la banque d'investissement a été dévolu à la Caisse algérienne de Développement qui a été fondée par la Loi 63-165 du 7 mai 1963 sous l'appellation de CAD. Qui s'est substituée aux organismes français qui venait de cesser leurs activités ? . La Caisse algérienne de Développement est devenue en 1971 Banque algérienne de Développement suite à l'ordonnance N° 71-46 du 30 juin 1971. Le capital social de départ a été fixé et souscrit entièrement par l'Etat.

Missions et attributions de la BAD : Les interventions de la BAD, en matière de crédit, constituent à financer essentiellement les investissements productifs à moyen et long termes, à ce titre elle était chargée de :

Accorder des crédits d'investissements d'une durée maximale de 30 ans, avec possibilité de participer au bénéfice de l'entreprise assistée.

Garantir des crédits consentis par d'autres institutions financières nationales ou étrangères Utiliser toutes sortes de prêts pour faciliter les marchés de l'Etat et ses collectivités locales Gérer pour le compte de l'Etat des participations dans les entreprises

Faciliter les importations et achats de biens d'équipement conformément au plan national d'industrialisation

Prendre en charge la gestion financière du programme d'équipement public

Administration et direction de la BAD : La BAD est dirigée par un Président Directeur Général nommé par décret et assurant la gérance de l'établissement suivant les objectifs définis par le Conseil de Direction.

Le Conseil de Direction est composé des membres issus des différents centres participants à la planification économique et financière.

2). LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE :

Elle est instituée par la loi N° 64-227 du 10 août 1964 sous forme d'établissement public, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle a repris les activités des sept (7) caisses d'épargne existantes à l'époque et de la CNEP française.

Missions et attributions de la CNEP : La CNEP devait axer ses interventions dans trois (03) domaines essentiels :

- 1) La mobilisation de l'épargne des particuliers et son investissement.
- 2) La gestion des fonds spéciaux des collectivités locales (fonds de garanties et de solidarité Départementales et communales, fonds sociaux des personnels des collectivités locales et des hôpitaux.
- 3) la mise en œuvre d'une stratégie de relance des actions de collecte des ressources par la répartition
Maximale des centres de collecte (bureaux de postes et agences), l'instauration des formules simples et pratiques (livrets d'épargne + la formule épargne logement, comptes épargne devises, livrets d'épargne jeunes). Ceci en plus du financement des collectivités locales pour la réalisation d'infrastructures aux niveaux des communes et wilayate, participation au financement des coopératives constituées dans le cadre de l'accession des épargnants à la propriété immobilière et l'octroi des prêts aux non épargnants, selon les conditions spécifiques, à la construction ou aux travaux d'aménagement.

3). LA BANQUE NATIONALE D'ALGERIE :

La Banque National d'Algérie a été instituée par l'ordonnance N°66 - 178 du 13 juin 1966 sous forme de société nationale «régie par la législation commerciale». La BNA est dirigée par un président Directeur Général et un conseil de direction composé de représentants de divers ministères.

Missions et attributions de la BNA : La BNA est chargée d'exécuter la politique du gouvernement en matière de crédit à court terme et de contribuer au financement et à la mise en place de crédits à moyen et long termes en relation avec les autres institutions et organismes publics au financement. Elle est aussi chargée de :

- 1) donner sa garantie à tous les marchés publics
- 2) financer le commerce extérieur
- 3) recevoir en dépôts toutes valeurs
- 4) effectuer des crédits, de prêts et des avances avec ou sans garantie
- 5) louer des coffres forts ou compartiments de coffres
- 6) servir d'intermédiaire pour les achats de titres, de valeurs et de métaux précieux
- 7) intervenir dans les opérations de change à terme ou au comptant
- 8) jouer le rôle de correspondant pour des banques étrangères
- 9) installer et gérer des magasins généraux
- 10) Effectuer des opérations sur des effets de commerce, des bons et valeurs (bons du trésor, bons d'équipement, autres obligations).
- 11) Jusqu'à mars 1982 elle procédait au financement du secteur agricole.

4) . LE CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE :

Le Crédit Populaire d'Algérie a été institué par les ordonnances du 19/12/1966 et du 15/05/1967. Il a repris les activités traditionnelles des banques populaires (au nombre de 04) d'avant indépendance et d'autres banques étrangères. Le CPA s'est spécialisé dans les secteurs d'artisanat, d'hôtellerie, du tourisme, de la pêche et des activités annexes, des activités des coopératives non agricoles de production et de distribution, des professions libérales...

Missions et attributions du CPA : Le CPA est chargé d'octroyer des crédits de toute nature (court, moyen et long termes) à toutes les petites et moyennes entreprises des secteurs : privé, autogéré et nationalisé, non agricole.

5) . LA BANQUE EXTERIEUR D'ALGERIE :

La Banque Extérieure d'Algérie a été instituée par l'ordonnance du 19 octobre 1967, suite à la cessation des activités du crédit lyonnais dont elle a repris les éléments patrimoniaux. Elle a également repris les activités de la Société Générale, de la Barclays Banks limited, du Crédit du nord, de la Banque Industrielle d'Algérie et de la Méditerranée.

Missions et attributions de la BEA : Tout en ayant la charge du financement du commerce extérieur, elle intervient pour toutes les opérations bancaires classiques Elle est chargée notamment de :

- 1) garantir la bonne exécution des obligations résultant des marchés de l'Etat et des collectivités locales
- 2) Participer à tout système d'assurance crédit ou à sa création.
- 3) encourager et financer les opérations commerciales avec l'étranger
- 4) exploiter les magasins généraux
- 5) donner sa garantie, son aval aux importateurs et exportateurs nationaux
- 6) passer les accords de crédits avec les correspondants étrangers
- 7) fournir aux importateurs et exportateurs algériens des renseignements commerciaux quant aux Possibilités d'approvisionnement ou de ventes à l'étranger.

6) . LA BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL :

La banque de l'agriculture et du développement rural a été créée le 16 mars 1982. Aux termes de ses statuts, la BADR a la qualité de banque de dépôts.

Elle a spécialement pour mission de contribuer, conformément à la politique du gouvernement, au développement de l'ensemble du secteur agricole et à la promotion des activités agricoles, artisanales et agro- industrielles.

7) . LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL :

La banque de développement local a été créée le 30 avril 1985. Aux termes de ses statuts, la BDL a la qualité de banque de dépôts. Elle a spécialement pour mission de contribuer, conformément à la politique du gouvernement, au développement économique et social des collectivités locales.

Chapitre :

RELATIF AU MARCHÉ DES CAPITAUX ET LES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

INTRODUCTION :

Ce n'est que lorsque les moyens de financement s'avèrent insuffisants que les entreprises devront faire appel au marché financier, principalement pour le financement des investissements ainsi qu'au crédit bancaire aussi bien pour les financements longs (crédits à long et moyen terme) que pour l'aide à la trésorerie (crédits à court terme) ceci sans oublier d'une part les différents concours pouvant être octroyés par l'Etat et d'autre part certaines techniques modernes telles que le leasing ou crédit bail, le factoring et les crédits inter - entreprises. Toutes ces offres et toutes ces demandes de financements se rencontrent sur des marchés de capitaux.

Section. 1. LES MARCHES DE CAPITAUX

Lorsque les entreprises, ou tout autre agent économique, n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins en capitaux par l'autofinancement ou par des circuits spécialisés tel que le crédit fournisseur ou les avances à la commande, elles s'adressent alors aux marchés des capitaux sur lesquelles des offres et des demandes de capitaux de différentes natures et provenant de diverses origines, se manifestent. On distingue traditionnellement deux types de marché, le marché financier et le marché des liquidités (ou marché monétaire au sens large).

a) . Le marché financier : Il reçoit les offres des épargnants en quête de placements durables et il est destiné à satisfaire les demande de capitaux à long terme pour le financement de l'investissement. Le marché financier comprend deux compartiments

b) . Le marché primaire : sur lequel sont émis des titres neufs ? C'est le marché des émissions. Les titres émis sont des valeurs mobilières : actions ou obligations. Les actions représentent des parts de capital et sont rémunérées par des dividendes. Tandis que les obligations sont des titres de créances et elles produisent des intérêts. On dit aussi que les actions sont des titres à revenu variable. (Ce sont des titres spéculatifs), tandis que les obligations sont des titres à revenu fixe. Dividendes et intérêts sont payés par la société émettrice.

c) . **Le marché secondaire :** (ou bourse des valeurs mobilières) est le marché “de l’occasion” sur lequel s’échangent des titres déjà émis. Il permet aux souscripteurs soit de faire un placement, soit de réaliser une opération spéculative, soit encore de retrouver leur liquidité en cédant leurs titres.

d) . **Le marché des liquidités :** (ou marché monétaire au sens large) pour le distinguer du marché monétaire au sens étroit qui est un marché interbancaire. Le marché des liquidités centralise les offres de capitaux a court terme et en assure l’emploi. Il est alimenté par les disponibilités qui en raison de leur instabilité ne peuvent assurer que le financement de l’exploitation, c’est à dire qu’elle ne peut servir qu’a l’octroi de crédits a court terme.

Section .2. LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS :

a) . **Les différents types d’intermédiaires :** Sur les marchés de capitaux interviennent des intermédiaires financiers qui mettent en rapport les offreurs et les demandeurs de capitaux Ces intermédiaires sont généralement classés en trois catégories

- Le trésor public
- Les institutions financières bancaires
- Les institutions financières non bancaires

Le trésor public joue un rôle essentiel dans le financement de l’ Etat et des collectivités publiques. Les institutions bancaires ont pour caractéristique essentielle de recevoir des dépôts du public et de consentir des crédits.

Les institutions financières non bancaires, soit ne reçoivent pas de dépôts du public, soit ne consentent pas directement de crédits ou alors les dépôts qu’elle reçoive sont destinés à des emplois particuliers.

On peut citer en Algérie, comme exemples de ce type d’instructions :

- Les réseaux des chèques postaux,
- La caisse nationale d’épargne et de prévoyance,
- Les compagnies d’Assurances, pour une part de leur activité.

b) . **Le rôle des intermédiaires financiers et la fonction économique des banques**

Les intermédiaires financiers interviennent de façon différente sur le marché financier et sur le marché des liquidités.

- **Sur le marché financier :** les prêteurs (souscripteur) et les emprunteurs (émetteurs) sont en contact direct et agissent en leur nom personnel.
Sur marché, les intermédiaires financiers, ne sont que des prestataires de service rémunérés par des commissions.
- **Sur le marché des liquidités,** les intermédiaires financiers prennent part directement ou indirectement au fonctionnement du marché, soit en satisfaisant les besoins exprimés par les agents économiques, soit en recueillant ou en créant les ressources nécessaires à la satisfaction de ces besoins, soit en remplissant simultanément ces deux fonctions (comme c’est le cas en ce qui concerne les banques).

A partir des prérogatives dévolues aux intermédiaires financiers, on peut cerner avec plus de précisions le rôle économique des banques qui recouvre les fonctions essentielles suivantes :

- La fonction de création monétaire par le jeu des relations avec l'étranger et du refinancement des banques, a la charge de l'institut d'émission.
- La fonction de transformation qui consiste à emprunter des capitaux en vue de les prêter à des agents économiques sous des formes et des durées Différent.
- La fonction de placement qui consiste à vendre des valeurs mobilières (émission d'actions et d'obligations pour le compte des sociétés émettrices)
- La fonction de négociation de valeurs mobilières et de liquidités à la demande de la clientèle.

En d'autres termes, on peut dire que les banques (toutes catégories confondues) disposant de trois possibilités d'action.

Soit qu'elle fournisse directement les capitaux désirés en accordant un crédit à court, moyen ou long terme et, le cas échéant, en apportant des fonds propres (prises de participation par les banques d'affaires) soit qu'elles se chargent simplement de trouver des détenteurs de ressources encore inemployées, assurant ainsi le succès des émissions obligataires et des augmentations de capital, soit qu'elles interviennent enfin «en prêtant leur signature », c'est à dire en donnant une garantie qui permet à l'emprunteur de se présenter lui-même sur le marché et d'obtenir les financements qui lui sont nécessaires.

RELATIF AU FINANCEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR

Le développement des économies a entraîné la multiplication des échanges dans le monde. Ces transactions qui portent généralement sur des montants importants présentent de nombreux risques dus à l'éloignement des partenaires, à la différence de langues, de réglementations, des monnaies aux aléas politiques, etc... Cependant les marchés étrangers représentent pour les entreprises de tout les pays des marchés intéressants. D'où les incitations diverses des pouvoirs publics pour développer ce type d'échanges, et l'allongement des délais de règlement, octroyés par les entreprises exportatrices pour faire face à la concurrence. Certaines dispositions concernent les importations, d'autres les exportations. Il y a aussi des techniques qui se développent telles que les crédits acheteurs et les protocoles financiers.

I. LE FINANCEMENT DES IMPORATIONS :

La principale technique utilisée est celle du **crédit documentaire** : Il permet, quand les partenaires commerciaux ne se connaissent pas et lorsqu'il n'y a pas suffisamment de confiance entre eux, de rassurer aussi bien le vendeur qui veut bien livrer mais qui veut être sûr d'être payé que l'acheteur qui veut bien payer mais qui veut être sûr d'être livré. Le crédit documentaire est un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée, contre remise d'un certain nombre de documents. C'est un crédit gagé par des documents maritimes qui représentent des marchandises et qui établissent un droit de gage sur elles. S'agissant d'une technique de crédit et de paiement utilisé par des partenaires de pays différents dont les législations et les usages commerciaux peuvent comporter des particularités, un certain nombre de règles communes ont été élaborées pour permettre le traitement des opérations sous forme de crédits documentaire. Il s'agit des règles et usances relatifs au crédit documentaire, édictées par la chambre de commerce internationale et utilisée par les banques de tout les pays. Le vendeur peut cependant exiger que le crédit soit confirmé par son banquier Cette confirmation lui sera demandée par le banquier de l'acheteur. Dans ce cas le banquier règlera lui-même au vendeur qui son client, le montant des documents.

Signalons que le crédit documentaire peut présenter des particularités :

- **Il est révocable ou irrévocable** : Un crédit documentaire est irrévocable si ses clauses ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord des parties en cause.
- **Il est transférable ou non transférable** : Transférable veut dire qu'on peut le transférer à l'ordre de tiers.
- **Il est divisible ou non divisible** : Divisible veut dire qu'on peut faire des expéditions et des paiements fractionnés sur le crédit. Il faut signaler que le banquier n'est responsable que de la conformité des documents aux clauses de l'ouverture de crédit documentaire. Par ailleurs, il doit payer les documents qui lui sont présentés, même si son client n'est pas en mesure d'en assurer le règlement

Dans ce cas il peut arriver que le banquier accepte de faire à son client un crédit par caisse, pour lui permettre de lever les documents, cette facilité est appelée parfois «crédit de dessaisissement ». Le banquier paiera les documents qui lui sont présentés s'ils sont conformes aux clauses d'ouverture du crédit et présentés pendant la période de validité de ce dernier. Les documents utilisés dans l'opération de crédit documentaire sont nombreux. Pour les marchandises voyageant par mer, il y a d'abord le connaissement qui est en même temps un titre de transport et un titre de propriété de la

marchandise. Il peut être à ordre c'est à dire à personne dénommée, ou bien au porteur. Les autres documents sont des polices d'assurance, des certificats d'expertise, des certificats d'origine, des notes de pesage.

En matière d'assurance, il y a la formule CAF (coût, assurance et fret)

Ou CIF (en anglais) si l'assurance est souscrite par le vendeur jusqu'au port destinataire ou bien la formule FOB (free en bord) auquel cas l'acheteur doit assurer lui-même la marchandise à partir du port d'embarquement.

La réalisation du crédit documentaire Il peut se faire sous deux formes :

- 1) **Documents contre paiement** : le banquier de l'acheteur règle les documents et transfère le montant au vendeur.
- 2) **Documents contre acceptation** : le banquier de l'acheteur délivre les documents et donne son acceptation sur une traite qui est généralement négociée par le vendeur pour obtenir immédiatement les fonds correspondants Dans ce deuxième type de réalisation du crédit documentaire, il peut y avoir aussi acceptation du client acheteur et aval de son banquier.

Remarque :

L'ouverture d'un crédit documentaire (OCD) étant un crédit par signature, présentant par conséquent des risques, il devra faire l'objet d'une étude, comme tout autre crédit et d'une autorisation régulière. Le banquier a de plus la possibilité de le provisionner (à titre de garantie) en prenant un dépôt en espèces généralement de l'ordre de 10 à 50% du montant de l'engagement.

II. LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS :

La formule du crédit documentaire joue naturellement dans les deux sens, importations et exportations.

Mais cela oblige les fournisseurs à supporter des créances sur les clients pour des montants élevés et sur des périodes longues, de plusieurs années. Cela entraîne dans leurs bilans un gonflement des actifs circulants et au passif également pour ce qui est des postes de financement. Même si sur le plan du risque, les organismes d'assurance crédit à l'exportation en assument la plus grande part, et si de nombreuses facilités de mobilisation de ces créances sont accordées par les banques, il a été jugé plus commode d'octroyer plutôt des crédits aux acheteurs étrangers pour leur permettre de payer comptant leurs fournisseurs. D'où la formule du crédit acheteur qui est fait par un banquier étranger à un importateur national, avec souvent la contre garantie du banquier de ce dernier. S'agissant du financement de l'acquisition de biens d'équipement, dans la plupart des cas, ce crédit s'apparente à un crédit d'investissement classique, qui est accordé pour plusieurs années et son remboursement se fait grâce à l'autofinancement dégagé. Les crédits acheteurs peuvent être utilisés pour verser à l'exportateur des acomptes qui permettent de supprimer éventuellement, en totalité ou en partie, les besoins de préfinancement de l'exportation. Mais cela ne peut se faire qu'avec l'accord de l'acheteur. La formule du crédit acheteur, qui est relativement récente, s'est bien développée.

Il y a en plus pour les exportations, certaines formules qui s'apparentent au financement des marchés publics internes ; il s'agit des crédits de préfinancement et des crédits de mobilisation de créances sur l'étranger, qui bénéficient d'ailleurs dans plusieurs pays, de facilités de refinancement, à des taux réduits. Il faut signaler aussi qu'en raison des risques importants courus, l'assurance crédit à l'exportation est recherchée par les banques. Cette assurance crédit est faite en France par la COFACE, aux Etats Unis par l'Exim Bank, etc. Les risques qui sont couverts sont nombreux, par exemple les risques d'interruption des marchés, les risques monétaires (dus à la fluctuation du cours des monnaies), les risques de non-transfert, etc. En Algérie la CAAR (Caisse algérienne d'Assurance et de Réassurance) a mis en place une formule d'assurance crédit à l'exportation

Chapitre

RELATIF A LA REPARTITION DES REVENUS

La répartition peut se définir comme l'attribution d'une part du produit à chacun de ceux qui ont participé à la production.

Le problème de la répartition concerne à la fois la répartition des richesses nationales c'est à dire la masse de capitaux existants à un moment donné, et la répartition du revenu national tel qu'il été précédemment défini.

Si le but de l'activité économique est la satisfaction des besoins des individus, il faut signaler que les revenus issus de la production des entreprises sont répartis et permettent à chacun de consommer.

1. La répartition de la valeur ajoutée :

A - Au sein de l'entreprise :

La valeur ajoutée, c'est-à-dire la richesse créée par l'entreprise permet de rémunérer les agents participants de sa production.

La valeur ajoutée est égale à la somme des revenus distribués à tous les participants au processus de production.

Valeur Ajoutée = Salaires + Cotisations Sociales - Impôts (versés à l'Etat en contrepartie des services qu'il rend) + Intérêts (versés aux prêteurs de capitaux) + Excédent Brut d'Exploitation : Dividendes (versées aux actionnaires) + Autofinancement.

B - Au niveau national : La somme des valeurs ajoutées par les entreprises constitue la richesse nationale, qui est distribuée sous forme de revenus. Ces revenus, contrepartie directe de la production, sont appelés revenus primaires. Ils rémunèrent l'activité et la propriété.

Revenus Primaires = Revenus d'Activité (salaires, honoraires) + Revenus de la propriété (Dividendes, loyers...). L'Etat intervient pour modifier cette répartition incomplète et inégalitaire, selon plusieurs formules ou modes de répartition.

2. Les modes de répartition :

A - La Redistribution :

Elle consiste à prélever, par l'impôt et les cotisations sociales, une partie des revenus primaires, qui est, ensuite, réaffectée. Les objectifs de cette répartition sont de trois (03) ordres :

- Réduire les inégalités de revenus ;
- Lutter contre la pauvreté par une aide sous forme de revenu minimum ou des services gratuits ;

- Assurer la couverture sociale des personnes contre certains risques (maladies, chômage, vieillesse).

B - Les revenus de transfert :

Dans ce cas les ménages reçoivent des organismes de sécurité sociale, de l'Etat et des collectivités locales des transferts sociaux encore appelés revenus de transfert. Ils regroupent les pensions et retraites, les allocations chômage, les prestations de santé, les prestations familiales. Le revenu finalement obtenu par les ménages s'appelle revenu disponible. $\text{Revenu Disponible} = \text{Revenu Primaire} + \text{Transferts Sociaux} - (\text{impôts Directs} + \text{Cotisations Sociales})$. Il faut souligner que malgré le principe de cette redistribution, des inégalités de revenus demeurent.

Chapitre

RELATIF AU MODELE DE L'ECONOMIE DE MARCHE

I. NOTIONS DE MARCHE :

A) . Définition du marché :

Le marché peut être défini comme le lieu de rencontre entre offreurs et demandeurs d'un même bien ou service économique. Chacun des agents économiques ou acteurs manifeste sa volonté : les offreurs proposent une certaine quantité de biens à un certain prix, et les demandeurs acceptent de payer tel prix pour telle quantité de bien. Cette confrontation des volontés se conclut par un accord qui fixe les quantités et le prix de l'échange.

B) . La diversité des marchés :

- 1) Marchés selon les zones plus ou moins vastes :** On distingue les marchés locaux, régionaux, nationaux et même internationaux.
- 2) Marchés selon les types de biens ou services échangés :**
 - ✓ **Le marché du travail** dont le bien échangé est le travail. Il est offert par les actifs salariés et demandé par les entreprises.
 - ✓ **Le marché des biens d'équipements** qui concerne les entreprises qui fabriquent des machines, outils, du matériel moyens et lourds, des systèmes informatiques et celles qui investissent ;
 - ✓ **Le marché des biens de consommation finale** dans lequel l'offre des entreprises productrices rencontre la demande des ménages.
 - ✓ **Le marché boursier :** divers agents économiques (entreprises, institutions financières...) échangent des titres de propriété (actions) ou des titres de créance (obligations).

- ✓ **Le marché des changes** est celui des devises (achat et offre de devises)...

LA LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

A) . La loi de la demande

- ✓ **Le tableau de la demande :**

Prix (en DA)	Quantité demandée (en tonne)
60	500
50	600
40	750
30	1000
20	1400
10	1900

La courbe de la demande :

B) . La loi de l'offre :

- ✓ **Le tableau de l'offre :**

Prix (en DA)	Quantité offerte (En tonnes)
60	1900
50	1700
40	1700
30	1000
20	600
10	200

La courbe de l'offre :

Les facteurs influençant la demande sont : Les facteurs qui influencent la demande sont généralement :

- ✓ Le nombre de consommateurs ;
- ✓ Le goût des consommateurs ;
- ✓ Le revenu des consommateurs ;
- ✓ Les prix des produits de substitution ou de luxe.

Les facteurs influençant l'offre sont : Les facteurs qui influencent l'offre sont généralement :

- ✓ Les coûts de production ;
- ✓ Le niveau technique de la production ;
- ✓ les subventions de l'Etat
- ✓ les impôts indirects

C) . Le prix et la quantité de l'équilibre :

Le tableau de l'offre et de la demande

Prix en DA	Quantités demandées (en tonnes)	Quantités offertes (en tonnes)
60	500	1900
50	600	1700
40	750	1300
30	1000	1000
20	1400	600
10	1900	200

La courbe de l'offre et de la demande :

Prix 60

50

40

30

20

10

200 400 600 800 1000 1200 1400 1600 1800 2000 Quantités demandées. et offertes